



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 14 du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 8 février 2024, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

**Étaient présents** : Madame Valérie PETIT, Madame Malika BENGRIBA, Monsieur Bertrand FAUQUEMBERGUE, Madame Corinne LEFEBVRE, Monsieur Daniel SENYSZEN, Monsieur Grégory HAGE, Monsieur Sébastien LESTRIEZ, Madame Evelyne DUGARDIN, Monsieur Mustapha HABBOUR (présent jusqu'à 20h07), Monsieur Serge RAGO, Madame Fouzia TAHAR-CHAOUCH, Monsieur David MINNE, Madame Géraldine MUSZYNSKI, Monsieur Patrick HERLANT, Madame Reine-Marie BEAUVOIS, Monsieur Gérard DUTAILLY, Madame Paulette DUQUENOY, Monsieur Anthony DELHORS, Monsieur Christophe CAUX (présent jusqu'à 20h45), Madame Aurore FERNANDEZ (présente jusqu'à 20h15), Madame Clarisse KACZMAREK, Monsieur Youssef BOUYA, Madame Mariane VETU.

Madame Naïma BENBRAHIM qui donne procuration à Monsieur Grégory HAGE  
Monsieur Mustapha HABBOUR qui donne procuration à Madame Valérie PETIT à partir de 20h07

Madame Aurélie DUTAILLY qui donne procuration à Monsieur Anthony DELHORS  
Monsieur Sylvain DUGARDIN qui donne procuration à Monsieur David MINNE  
Monsieur Philippe DORNE qui donne procuration à Monsieur Christophe CAUX  
Madame Aurore FERNANDEZ qui donne procuration à Monsieur Youssef BOUYA à partir de 20h15

**Le nombre de présents est de 23, le nombre de votants 27 dont 4 procurations**

Madame Malika BENGRIBA est désignée secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2023**

Madame le Maire : Concernant l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 6 décembre, y a-t-il des demandes d'interventions, s'il vous plaît ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A la majorité (20 pour – 7 abstentions)

Je vous remercie.

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS**

Madame le Maire : Concernant le compte rendu des décisions, donc dans les décisions il y a le marché des assurances pour la responsabilité civile et la protection juridique, contrat d'abonnement auprès de SVP prestataire en conseils, partenariat avec Rencontres et Loisirs pour l'accompagnement scolaire et pour la prévention spécialisée, contrat pour le balayage de la commune, contrat pour le logiciel du droit des sols, contrat pour la vérification périodique des équipements sportifs, abonnement Voix du Nord et abonnement à la Vie Communale, les conventions annuelles pour la mise à disposition des salles pour les associations, conventions de mise à disposition des salles pour les particuliers, des conventions de stage, des contrats pour la boîte postale, des contrats pour l'antenne SFR, contrat pour la plateforme de traçabilité pour la dématérialisation des actes pour les noms de domaines, et des demandes de subventions pour les Quartiers d'Été dans le cadre de la DETR. Y a-t-il des demandes d'interventions concernant ces décisions ? Oui, Madame TAHAR-CHAOUCH ? On va vous passer un micro, Madame TAHAR-CHAOUCH.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Pour le n°23-214, convention d'occupation, ce n'est pas noté si c'est gratuit, en fait.

Madame le Maire : Alors du 19 au 21, à mon avis c'est un privé.

Madame MARIINI : Oui, c'est le cas.

Madame le Maire : C'est le cas, c'est un privé.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Alors pourquoi ce n'est pas écrit « location » ?

Madame le Maire : On aurait pu mettre « convention d'occupation » mais cette personne paie, bien sûr.

Madame TAHAR-CHAOUCH : C'est une location ?

Madame le Maire : Oui.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Pour la 23- 217, et la 24-012 c'est quoi la différence ?

Madame le Maire : C'est une erreur, en fait, on s'en est rendu compte quand ça a été envoyé. Il n'y en a qu'une, mais en fait on a interpellé l'agent et elle nous a dit qu'elle n'en avait envoyé qu'une sur les deux, en fait.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Et du coup c'est laquelle ? La 23-217 ou la 24-012 ?

Madame le Maire : C'est la 217.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Est-ce que vous pouvez nous rappeler, sur la 23-240, vous parlez de l'intervention de la Boîte à Frissons, salle Goczkowski, quand est-ce qu'ils occupent la salle, en fait ?

Madame le Maire : Samedi matin.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Du coup, je peux continuer ?

Madame le Maire : Oui, allez-y, vous avez le micro.

Madame TAHAR-CHAOUCH : 23-248, abonnement SFR Business, 6 lignes téléphoniques pour un montant de 150,50 € HT. Le montant c'est par mois, annuel, trimestriel ?

Madame le Maire : Alors je ne l'ai plus en tête mais c'est un réabonnement, en fait. Oui, c'est la 248, c'est une négociation avec SFR pour payer moins cher les abonnements, c'est mensuel. Mensuel HT.

Madame TAHAR-CHAOUCH : C'est quoi, c'est des fixes ? C'est des portables ?

Madame le Maire : Non, c'est des portables.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Vous parliez de la 23-249 « location du Foyer Jean Dugardin »

MADAME LE Maire : Pareil, pour moi, c'est privé généralement. Oui, c'est privé, c'est ça.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Ensuite la 23-250, demande de subvention dans le cadre des Quartiers d'Été 2023.

Madame le Maire : Oui.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Pourquoi la demande se fait fin décembre ?

Madame le Maire : C'est pour 2024. Il y a une erreur parce que c'est 2024. Les Quartiers d'Été 2023 ont déjà été faits, ils ont déjà eu lieu en 2023.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Pareil, la convention 23-252.

Madame le Maire : Oui, pour moi c'est pareil, ça doit être du privé quand il y a 3 jours, généralement.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Et la convention, en fait ?

Madame le Maire : Alors c'est une convention d'occupation quand même mais ils ont derrière un tarif joint à la convention mais c'est une convention d'occupation.

Madame MARIINI : On a interdiction de mettre les noms.

Madame TAHAR-CHAOUCH : C'est pour 2024, pas 2023, donc.

Madame le Maire : 2024.

Madame TAHAR-CHAOUCH : C'est écrit 2023.

Monsieur HAGE : C'est une erreur.

Madame le Maire : C'est 2024, bien sûr. Je ne vais pas faire une convention d'occupation du Foyer de l'année dernière.

Madame TAHAR-CHAOUCH : 23-254, « renouvellement de pack de domaine » pareil, ce n'est pas précisé les 11,20 € si c'est mensuel.

Madame le Maire : C'est annuel.

Madame TAHAR-CHAOUCH : La n°23-259, « renouvellement du contrat d'abonnement SVP ».

Madame le Maire : C'est SVP, en fait c'est un service juridique. Quand on a des questions sur tous domaines, on les interpelle à ce sujet.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Et du coup c'est mensuel, annuel ?

Madame le Maire : Annuel. Mensuel, pardon. Mensuel, celui-là.

Madame KACZMAREK : Je me permets de rebondir sur cette question.

Madame le Maire : Allez-y.

Madame KACZMAREK : En tout cas sur ce sujet, vous nous certifiez que c'est mensuel ?

Madame le Maire : Oui. Oui, c'est par mois, oui.

Madame KACZMAREK : Sauf erreur de ma part, vous avez des compétences au sein de votre équipe, et notamment au plus haut point, sur des matières juridiques. Pourquoi faire appel à un prestataire sur des questions juridiques ?

Madame le Maire : Non mais c'est plus que juridique, en fait, c'est vraiment des questions sur un article ou autre. C'est vraiment du juridique, en fait.

Madame KACZMAREK : C'est-à-dire ?

Madame le Maire : Après, je peux laisser la parole, mais on les interpelle quand vraiment on a, vous voyez, même pour un agent, un droit social, voilà, tout à fait. Même au niveau ressources humaines.

Madame KACZMAREK : Après je pense que vous pouvez bénéficier aussi des compétences de la CAHC en termes juridiques.

Madame MARIINI : Non, pas du tout.

Madame le Maire : Pas du tout. On n'a pas de mutualisation concernant ce domaine au niveau de l'agglo.

Madame KACZMAREK : Et le Centre de Gestion ?

Madame le Maire : Oui pour la RH, pour les Ressources Humaines. Mais au niveau RH, ce n'est pas forcément...

Madame KACZMAREK : Mais justement, vous précisez que c'est justement des questions en termes d'agents, de RH.

Madame le Maire : Toutes questions, droit public, droit privé.

Madame KACZMAREK : D'accord, mais, je pense aussi, vous avez aussi la possibilité de vous former, vous avez un institut de formation qui peut permettre aussi d'éviter peut-être une dépense aussi importante pour notre commune.

Madame le Maire : C'est une dépense qu'on avait déjà faite l'année dernière.

Madame KACZMAREK : Je pense qu'on vous avait déjà posé la question.

Madame le Maire : En plus on n'est pas la seule commune à adhérer à SVP.

Madame KACZMAREK : Moi je vous parle d'Evin-Malmaison.

Madame le Maire : Oui, je suis d'accord avec vous, mais SVP, voilà, est primordial, si je peux me permettre, au niveau de certains articles et autres choses, même si comme vous dites, on a des personnes qui sont juridiques au niveau de la commune, ça va plus loin que le juridique, en fait. Oui, Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : C'est simplement revenir sur ce que disait Madame TACLET, au final dans le fond on se demande simplement si vous les sollicitez assez souvent et si finalement le coût vaut...

Madame le Maire : On les sollicite.

Monsieur BOUYA : Si vous les sollicitez deux fois par an...

Madame le Maire : Ah non, pas du tout. Deux fois par an, je vous rejoindrais, Monsieur BOUYA, mais ce n'est pas le cas.

Monsieur BOUYA : Vous pouvez nous donner une fourchette ?

Madame le Maire : Non, ça dépend les questions qu'on leur pose ou autre.

Madame MARIINI : On peut les appeler trois fois dans une journée et des fois pas durant plusieurs semaines.

Monsieur BOUYA : Vous les sollicitez combien de fois ?

Madame MARIINI : On pourrait vous dire les chiffres, il y a un rapport qui est sorti, on a un rapport annuel, en fait.

Monsieur BOUYA : Vous pourriez le transmettre ?

Madame MARIINI : Le transmettre, non, parce qu'il y a les questions bien précises, ce n'est pas du ressort mais on peut vous donner les chiffres en vous disant dans quel domaine ça a été saisi. C'est vraiment dans tous les domaines, ça va de l'urbanisme au droit privé, les baux, ils aident, ils contribuent à la rédaction des actes.

Madame le Maire : D'autres demandes concernant ces décisions ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : On va continuer dans la lancée. La 23-02 « convention d'occupation du Foyer Dugardin » (inaudible)

Madame le Maire : Oui, je pense. Vous pouvez parler plus près du micro ? 1<sup>er</sup>, 2, 3 mars, je pense que c'est également du privé.

Madame TAHAR-CHAOUCH : La n°24-003, « convention pour un accompagnement scolaire avec Rencontres et Loisirs pour un montant de 2 000 € du 9 janvier au 31 décembre 2024 », est-ce que vous pouvez en dire plus sur l'accompagnement scolaire ?

Madame le Maire : Oui, c'est Rencontres et Loisirs, on travaille déjà avec eux au niveau de la commune, donc ils viennent le mardi, le vendredi, alors c'est 1h30 – 2h00, pour accompagner des enfants en difficulté au niveau de la commune.

Madame TAHAR-CHAOUCH : En lien avec le collège ?

Madame le Maire : En lien avec le collège, exactement, oui.

Monsieur BOUYA : C'est du soutien scolaire ?

Madame le Maire : C'est ça.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Et du coup, ce n'est que pour les collégiens ? Il n'y a pas les primaires ?

Madame le Maire : Non, sachant que dans le cadre des primaires, il sera mis en place le PRE en septembre 2024.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Et du coup comment vous choisissez les élèves, en fait ?

Madame le Maire : C'est le collège qui nous transmet les éléments, et qui voit directement avec l'association Rencontres et Loisirs.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Que le collège de Leforest ? S'il y a d'autres Evinois qui sont dans des collèges différents, est-ce qu'ils peuvent avoir droit ?

Madame le Maire : Là pour l'instant ce n'est que Leforest, en fait. On a plus, si je peux me permettre d'Evinois sur Leforest, c'est vrai qu'on en a sur Dourges, mais beaucoup plus sur Leforest.

Madame TAHAR-CHAOUCH : De même sur les conventions 24-010, 24-011.

Madame le Maire : Ils sont toujours dans le même cadre. C'est une convention pluriannuelle qui va être prise, il y aura 3 ans l'année prochaine donc pendant 3 ans ce sera 10 000 €. La 018, vous me dites ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Non, la 010.

Madame le Maire : Oh pardon, excusez-moi. Excusez-moi, je pensais que vous parliez de Rencontres et Loisirs avec la 018. Donc non, c'est de la location privée, également, oui.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Et je suppose que pour la 24-015 et 24-016 également ?

Madame le Maire : Également.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Et du coup, vous disiez pour la 24-018 ?

Madame le Maire : En fait c'est une convention pluriannuelle, donc on a une convention déjà avec l'agglomération, et, par an, on va payer 10 000 € au niveau de la prévention spécialisée au niveau de Rencontres et Loisirs pour ce service, donc là c'est la deuxième année donc on aura encore deux ans à payer. On a un co-financement quand même ANCT, l'Agglo et l'Etat.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Et donc concrètement, qu'est-ce qui a été fait sur la commune avec eux ?

Madame le Maire : Ça on pourra leur demander en fin d'année, ils ont démarré plus tard que prévu l'année dernière, et si bien ils nous font un bilan donc on pourra vous le transmettre.

Madame KACZMAREK : Ça ne devrait pas faire l'objet d'un échange en matière de commission Jeunesse ?

Madame BENGRIBA : C'est ce qu'on a prévu pour mettre en place tout le travail qui a été fait l'année dernière et de le mettre en partage avec la commission Jeunesse. Parce qu'il y a d'autres projets qui vont s'accrocher aussi.

Madame KACZMAREK : D'accord. Parce que c'est vrai que ça fait un petit bout de temps depuis la commission Jeunesse.

Madame TAHAR-CHAOUCH : On en a discuté, oui.

Madame le Maire : Merci Malika.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Pour la 24-017 « renouvellement de l'abonnement à la Voix du Nord à compter du 9 mars 2024 pour un montant de 133,00 € TTC », du coup c'est un abonnement annuel, je suppose ?

Madame le Maire : Oui, c'est noté, oui.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Est-ce que c'est papier ? Numérique ?

Madame le Maire : Papier, Madame TAHAR-CHAOUCH. Il y a un accès numérique également mais on l'a également en papier également.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Et est-ce que les agents ont accès à la Voix du Nord ou pas ?

Madame le Maire : Non, il n'y a que le journal qui arrive donc après c'est communiqué puis c'est transmis auprès du service communication pour une revue de presse au niveau de la commune.

Madame KACZMAREK : Je peux me permettre ?

Madame le Maire : Oui.

Madame KACZMAREK : En fait c'est plus une question globale sur la question des conventions d'occupation des salles, notamment sportives, à la fois la salle Budillon mais aussi le dojo. Comment vous garantissez l'exécution pleine et entière de ces conventions ? Je pense notamment comment vous garantissez vraiment que la mise à disposition soit faite en temps et en heure et conformément aux conventions, ainsi que comment vous garantissez la sécurité des occupants de ces salles et finalement des athlètes et des personnes qui exercent ces sports ? Alors je vais peut-être juste prendre un exemple parmi d'autres, mais notamment la question du dojo sur la mise en place des tatamis, et notamment la sécurisation des tatamis ? Malheureusement avec le changement régulier, l'enlèvement des tapis de façon régulière dans le dojo, il y a parfois une mauvaise réinstallation des tapis, ce qui entraîne des blessures et dernièrement, très dernièrement, cette semaine, j'ai appris qu'une personne, un enfant, a pu être blessé à cause du fait que les tatamis n'étaient pas forcément bien remis. Mais peu importe, peu importe, la question, elle est récurrente, c'est de savoir comment vous garantissez à chaque cours de sport, que ce soit à la salle Budillon mais aussi au sein du dojo, comment vous garantissez la sécurité des personnes, et en tout cas la sécurité des personnes qui fréquentent ces associations, ces pratiques sportives ?

Monsieur SENYSZEN : Pour le dojo, les tatamis, à chaque fois il y a le cerclage.

Madame VETU : Il n'y est pas.

Madame le Maire : On refera une note. S'il n'a pas été mis, on refera une note, parce que c'est une obligation, on leur demande à chaque fois, vous avez raison parce que c'est une obligation, et justement j'en parlais, la preuve, Monsieur SENYSZEN, pour lui il est également sûr de lui, mais si ça n'a pas été fait, on reformulera dans ce sens-là.

Monsieur HAGE : J'ai eu le Président du judo club hier soir à ce sujet, parce que je suis adhérent à l'association judo club, je fais quand même du judo depuis que j'ai 6 ans donc je pratique les tatamis régulièrement. Effectivement il y a eu un loupé, comme les tatamis devaient être encore enlevés vendredi pour le carnaval, les agents ont pensé bien de ne pas remettre le cerclage pour le réenlever deux jours plus tard, donc moi je leur ai que dans tous les cas, à chaque fois qu'on enlevait les tatamis, on enlevait le cerclage, à chaque fois qu'on remettait les tatamis, on remettait le cerclage, c'est un impératif. Voilà, j'ai demandé aussi au Président du judo club que dès qu'il y avait éventuellement un problème, qu'il me contacte, on fera marcher les agents d'astreinte pour remettre le cerclage s'il le faut.

Madame KACZMAREK : Mais ça concerne aussi les écoles, comment justement, vous garantissez, parce que ce n'est pas la première fois que ce type de problème est remonté, comment vous vous assurez qu'à chaque fois ça puisse être bien remis, et je pense, alors là on parle du dojo, on parle des tatamis, mais je parle aussi dans la salle de sport Budillon, c'est aussi les paniers de basket etc, donc c'est vraiment comment vous assurez la sécurité et de façon régulière, parce que, vraiment cette question-là, elle est récurrente, et notamment aussi par rapport à la mise à disposition des locaux, les associations ont pu retrouver parfois la salle qui avait été louée ou mise à disposition d'autres associations dans un état qui n'était pas adapté, comment aussi vous vous assurez ?

Madame le Maire : Alors, ça c'est incompréhensible aussi, parce qu'en fait les agents travaillent le vendredi pour mettre en place au niveau des associations, et le lundi, c'est priorité justement à la salle Dutilleul et au dojo puisqu'il y a la cantine, donc normalement ils doivent nettoyer le matin avant de remettre le dojo, donc là apparemment on n'a pas ces retours-là mais en tout cas c'est prévu dans leur agenda, en fait, dans le protocole, dans la planification de vendredi et lundi, c'est prévu qu'ils soient, si je peux me permettre, à la salle Dutilleul et autres pour prévoir tout ça. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions concernant les décisions ? Moi je vais revenir sur trois décisions quand même, parce que je sais que vous avez interpellé les services de sous-préfecture concernant la délibération qui a été passée le 6 décembre concernant la DETR sachant qu'il n'y avait pas de chiffres. Donc on m'a interpellée au niveau de la sous-préfecture, donc j'ai transmis comme je vous l'avais dit, vous pouvez regarder le procès-verbal, j'ai bien dit que ça dépendait de ma délégation, donc ça je vous en ai fait part, et que les chiffres seront communiqués. Donc je vais revenir sur ces trois décisions, donc le 26 décembre 2023 la 23-255 « demande de subvention DETR 2024 pour la rénovation de la toiture de la salle Dutilleul pour un montant de 10 608 € », le 26 décembre 2023, 23-256 « demande de subvention DETR 2024 pour des travaux acoustiques à la Maison pour Tous pour un montant de 2 594 € », et le 26 décembre 2023, décision 23-257 « demande de subvention DETR 2024 pour la réfection des berges pour un montant de 10 490 € », comme ça la population est informée, et vous également, élus, mais vous avez également les écrits également en page 3 sur 7. Donc voilà je voulais quand même en informer à ce sujet. Oui, Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Du coup je me permets de rebondir parce que c'est dommage d'attendre le Conseil Municipal pour avoir ces chiffres, en fait. Vous aviez dit au précédent Conseil Municipal que vous communiqueriez les devis, et en fait...

Madame le Maire : Non, pas les devis. Je vous avais dit que j'aurais pris une décision, ça je vous l'avais dit au mois de septembre. Reprenez le procès-verbal du 6 décembre, j'ai précisé que c'est dans ma délégation, vous aurez les chiffres au prochain Conseil Municipal, c'est ce que je fais. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions concernant les décisions ? Je n'en vois pas. Je sais que nous on prend toujours part au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ? Vous ne prenez pas part au vote ?

Vote : A la majorité (20 pour – 7 élus ne prennent pas part au vote)

Voilà, en sachant qu'il y a également des pouvoirs.

### **DELIBERATION N°1 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Madame le Maire : Donc pour votre information, je ne sais pas si vous l'avez remarqué, il y avait quelques fautes de frappe qui seront reprises et corrigées dans la présente présentation. Donc c'est bien « inflation 2,6 » et pas « micro ». Le graphique page 12 ne fait pas apparaître l'année 2023 reprise en jaune, donc ça, vous le verrez par la suite. Pour le chapitre 73, la variation est de 11,5 comme indiqué dans le tableau et pas de 17 % comme indiqué dans le texte, et la variation DGF entre 2020 et 2023 s'élève à 2 183 et non à 140 261. Donc ça c'est au niveau du rapport d'orientation budgétaire. Concernant les principales données financières 2024, j'ai pris un extrait, j'ai pris quelques extraits, je ne vais pas relire le rapport en entier au niveau de tout ce qui concerne le national et autres, donc le contexte j'ai pris vraiment les lignes qui parlaient fortement en fait, donc le contexte macro-économique, la croissance France 1,4 contre 1% en 2022 et contre 4 % en 2021. La croissance zone euro 1,3 pour 1,5 en 2022 contre 4,4 en 2021. L'inflation 2,6 contre 4,2 en 2022 et contre 1,5 en 2021. Au niveau de l'administration publique, la croissance en volume de la dépense publique de 0,5 contre - 1,5 en 2022 et contre -3,5 en 2021. Déficit public, pourcentage du PIB : 4,4 % contre 5 % en 2022 et contre 4,8 % en 2021. Dette publique, pourcentage du PIB 109,7 % contre 111,2 % en 2022 et contre 114 % en 2021. Concernant la collectivité locale, donc les transferts financiers à l'Etat 105 100 000 € contre 107 782 000 € en 2022 et contre 105 518 000 en 2021. Donc concours financier de l'Etat 54 790 000 € contre 53 270 000 € en 2022 et contre 52 735 000 € en 2021. Concernant la DGF de 27 150 000 € contre 26 798 000 € en 2022 et contre 26 786 000 € en 2021. Sachant que le point d'indice de la Fonction Publique 59,734 depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 contre 58,2004 depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, donc d'après l'analyse financière des communes de l'AMF, l'ajout de 5 points d'indice génère une charge supplémentaire d'environ 29,50 € par mois par agent. Concernant les différents principaux ratios, donc les dépenses réelles de fonctionnement sur la population sont estimées à 668 € par habitant ; ça reste toujours inférieur à la moyenne de la strate, sachant que la commune possède une richesse fiscale faible de l'ordre de 263,00 € par habitant, en légère augmentation de 22 € alors que la moyenne nationale pour la strate est de 490 €. Donc moyenne baisse en passant de 509 à 490 € par habitant. Les taux d'imposition à Evin-Malmaison n'ont pas augmenté depuis 2014, de plus la commune d'Evin-Malmaison ne bénéficie d'aucune compensation dans le cadre de l'exonération du PIG Metaleurop. La commune garde comme objectif de rechercher le maximum de financements,

le montant 2023 de recettes de fonctionnement est en augmentation mais repasse malheureusement à un montant inférieur à celui de la strate. Donc concernant la DGF et autres, la Dotation Globale de Fonctionnement, elle reste supérieure à la moyenne nationale des communes de la strate, ce qui s'explique par le contexte socio-économique. De nouveau, le ratio de dépenses de personnel sur les dépenses de fonctionnement, bien qu'en baisse, et passant à un taux inférieur à 60 %, reste supérieur à la strate. Le rapport entre les charges courantes augmentées de l'annuité et de la dette et des recettes courantes reste bien inférieur à 100, et il est en baisse et reste inférieur à la moyenne de la strate. Concernant la dépense d'équipement brute, elle augmente pour la commune, à nouveau, passant de 107 € à 328 €, ce qui illustre la volonté d'investissement, toutefois ce ratio reste légèrement inférieur à la moyenne des communes de la strate estimée à 351 €. Ainsi le pourcentage des dépenses d'équipement sur les recettes réelles est en nette hausse, passant de 13 à 35,9 %, et ainsi devient légèrement supérieur à la moyenne de la strate. Concernant l'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement, il s'établit à 27 % contre 66,5 % au niveau de la strate. De même, l'encours de la dette par habitant est de 245 € nettement inférieur à la moyenne de la strate qui est de 744 €. Donc le recours à l'emprunt est envisageable pour financer l'investissement.

Concernant les recettes de fonctionnement, en 2023 l'augmentation des recettes de fonctionnement a perduré. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à hauteur 3 983 714 € contre 3 752 549 € en 2022. Il est certain que celles-ci étaient en baisse par rapport à 2020, en lien avec l'encaissement de la vente de l'ex-friche Renard pour 2 millions d'euros ; mis à part 2020 qui est sur ce plan une année exceptionnelle, les recettes de fonctionnement prévisionnelles sont en légère hausse. En 2023, l'augmentation est de 6,1 % par rapport à l'an passé. Donc concernant ce camembert, comme vous pouvez le constater les principales recettes de la collectivité restent les dotations ainsi que les impôts et taxes, les deux chapitres contribuent à hauteur de 85 % au total des recettes de fonctionnement. Donc il est à noter une augmentation du chapitre 74, vous avez différents chapitres sur le slide, c'est lié aux dotations et subventions de l'ordre de 380 353 €, il s'agit de l'encaissement des subventions sollicitées notamment dans le cadre de la politique de la ville, ainsi que les financements CAF et les remboursements des PEC. Il est à noter au chapitre 73 une augmentation des impôts et taxes de l'ordre de 11,5 % et pas 17 %, c'est ce que je vous disais en première slide, sachant que par rapport à ce que vous avez eu au niveau du texte, il y avait une petite erreur, principalement liée à une revalorisation des bases et à l'arrivée de nouveaux habitants sur la commune avec la construction des lotissements. Toutefois la commune tient à souligner qu'elle ne bénéficie pas de la compensation pour l'exonération sur la taxe foncière dans le cadre du PIG Metaleurop, ce qui représente un manque à gagner considérable depuis 2019, estimé à plus d'un million d'euros, je peux même vous dire à l'heure actuelle, 1 438 083 €. Le chapitre 70, produit des services et des domaines, est en légère baisse, sachant que la municipalité n'a pas souhaité en 2023 impacter davantage les familles et administrés sur les dépenses incontournables comme les services péri ou extrascolaire, donc l'assemblée délibérante a uniquement voté une augmentation pour les salles vu les dépenses en matière de fluides. Concernant le chapitre 77, les produits exceptionnels, est également en légère baisse. Il s'agit principalement du remboursement dans le cadre de la prévoyance, ainsi que celle des sinistres. Concernant les dotations, la dotation globale de fonctionnement qui représente la plus grande part du chapitre 74, soit 1 022 044 € sur 1 659 504 € soit 62 %. Ainsi il faut être vigilant au maintien des dotations susmentionnées, entre 2020 et 2023, la dotation globale de fonctionnement passe de

1 019 861 € à 1 022 044 €, soit une variation de 2 183 €, c'est ce que je vous ai annoncé tout à l'heure en début de Conseil.

Concernant les dépenses de fonctionnement, en 2023 les dépenses réelles de fonctionnement passent de 3 093 000 € à 3 047 000 € donc il s'agit d'un montant plutôt stable. Les charges de personnel restent au premier rang des dépenses en concentrant 59 % car ces charges sont en baisse, rappelez-vous, elles étaient quand même à hauteur de 67 %. Ensuite au deuxième rang se retrouvent les charges à caractère général à hauteur de 32 % qui sont en légère hausse. Il s'agit des deux chapitres les plus importantes, représentant 91 % des dépenses de fonctionnement. Il revient à examiner le détail de ces chapitres pour dégager les principaux objectifs de la politique budgétaire. Il ressort des chiffres susmentionnés que la commune a réalisé des économies à hauteur de 129 187 €, soit 4 %. La baisse en charge de personnel est liée à divers facteurs comme le passage et le maintien d'agents en demi-traitement dans le cadre d'absences longue durée ; de plus est maintenu le principe de non-remplacement, ainsi est mis en application le principe de non-engagement pris suite au contrôle de la CRC, ce qui a permis d'absorber l'augmentation du point d'indice. Comme de nombreuses collectivités, les charges à caractère général sont en hausse, en lien principalement avec la crise économique, soit l'augmentation des fluides et de différents matériaux. Conformément aux engagements pris dans le cadre du renouvellement municipal, une attention particulière est portée sur les charges à caractère général, bien qu'en légère hausse de l'ordre de 95 473 €, mais le montant reste proche de la cible fixée à hauteur de 900 000 €, surtout vu la conjoncture économique à laquelle sont confrontées les collectivités territoriales. Les autres charges de gestion courante sont stables et reviennent à un niveau avant COVID. Concernant les charges financières, les intérêts réglés s'élèvent à la somme de 58 493 €. Ainsi dans le cadre des opérations de clôture budgétaire, les intérêts courus non échus de l'année 2023 seront à rajouter, de l'ordre de 33 799 €. Enfin les charges exceptionnelles sont en augmentation, comme déjà évoqué au sein de l'assemblée délibérante. Il s'agit notamment des divers remboursements à l'Etat, d'une part de l'avance dans le cadre du filet de sécurité à hauteur de 38 281 €, et de la subvention COVID à hauteur de 5 282 €. Puis la commune a dû rembourser certains agents et élus dans le cadre de la retenue à la source pour des années antérieures 2019 et 2020, soit un montant global de 3 150 €. Enfin, sur ce chapitre sont imputées les annulations de titres sur exercices antérieurs pour un montant de 364 €. Concernant les charges à caractère général, chapitre 011, si vous suivez votre tableau parce que là je ne reprends pas ce qu'on vous a envoyé, si je reprends, mais vraiment avec d'autres graphiques. Comme la municipalité s'y était engagée, la commune continue à poursuivre les efforts de gestion, toutefois vu la situation économique ambiante, la hausse est inéluctable. Même si la démarche perdure afin d'étudier toute piste d'économie, comme annoncé dès fin 2022 suite à la crise énergétique, les charges dans ce domaine comme dans un certain nombre de matériaux sont en hausse en 2023 comme dans la grande majorité des communes françaises. Concernant la masse salariale, bien que représentant une part très importante des dépenses de fonctionnement, le montant de la masse salariale est en baisse, à hauteur similaire de celle de l'an dernier, soit de l'ordre de 172 081 € ; conformément aux engagements pris par la municipalité, il est impératif de mener une politique de gestion de la masse salariale. En 2023 il est à noter le passage en demi-traitement d'un agent et le maintien de deux, une agente est passée en mi-temps thérapeutique. Concernant le personnel, les objectifs 2024, sur les deux départs en retraite prévus en 2024, il sera procédé à un remplacement sur un seul poste. Il est certain que la collectivité doit mener une politique de gestion de la masse salariale, et donc se positionner sur le caractère nécessaire et indispensable du remplacement

des dits agents. Pour 2024 il est impératif de poursuivre la démarche dans le cadre de la politique en ressources humaines, et aider la volonté municipale d'adapter en permanence le service public aux besoins des habitants. Cette démarche a pour objectif de développer des plans de formation individualisés au profit des agents concernés. L'objectif est également de développer la mobilité interne en cherchant la meilleure adéquation possible entre l'évolution des besoins et les compétences de chaque agent. Toutefois, sur le plan du recrutement, sont envisagés la pérennisation d'un poste à temps partiel en comptabilité, ainsi que le recrutement d'un responsable des services techniques au grade de Technicien Principal suite à l'absence depuis plus d'un an de l'agent en poste. De même sera recrutée en 2024 une référente Programme de Réussite Educative au sein du CCAS, ce qui expliquera une subvention accrue. Pour votre information, le responsable des services techniques au grade de Technicien Principal arrivera dans nos services le 11 mars. Cet excédent de fonctionnement concernant le bilan de gestion de l'ordre du million d'euros sera affecté en grande partie en investissement dans le cadre du budget 2024. Les dépenses en 2023 s'élèveraient au niveau des investissements, les dépenses en investissements, donc s'élèveraient à 1 711 509 € et les recettes s'élèveraient à 1 622 115 €. Les dépenses d'investissements 2023 sont légèrement supérieures aux recettes, soit un déficit estimé à 89 394 €. Ce déficit s'explique principalement par un décalage calendaire des travaux et des subventions qui ne nous sont pas encore versées. Ce dernier sera comblé lors de l'affectation des résultats par l'excédent de fonctionnement.

Les recettes d'investissement en 2023 sont en forte hausse, et s'élèveraient à 1 622 115 €. Cette augmentation s'explique principalement par l'encaissement de l'emprunt de 620 000 € début 2023, ainsi que par l'excédent capitalisé au chapitre 1068, délibéré lors de l'affectation des résultats pour un montant de 683 785, 23 €.

Monsieur BOUYA : Madame le Maire ?

Madame le Maire : Oui ?

Monsieur BOUYA : Excusez-moi de vous couper, en fait quand vous dites « s'élèveraient », ils s'élèvent, on est d'accord ?

Madame le Maire : Non, on n'a pas le compte de gestion donc ils s'élèveraient.

Monsieur BOUYA : D'accord. Mais ça restera les mêmes chiffres.

Madame le Maire : Normalement, mais tant qu'on n'a pas la validation du trésorier... Alors, les dépenses d'investissement, je vais vous lire les slides. Concernant 2023, le Foyer Jean Dugardin à hauteur de 456 665,04 €, la rénovation toiture de la salle Budillon, 70 300 €, rénovation rues Jaurès et Lamendin 793 697,50 €, l'acquisition 106 rue Basly 122 684,88 €, l'aménagement des cours Blum et Méresse 31 513,20 €. Concernant les dépenses également d'investissement 2023, la rénovation de l'éclairage public, donc on parle en tranches, sachez qu'il y a cinq tranches, la deuxième tranche a commencé il y a une semaine à peu près, une semaine- 15 jours, rénovation éclairage public 17 077, 33 €, banc de l'amitié 5 160 €, rideau intérieur à Gino Sanna 4 633,75 € et il y a diverses dépenses. Projets d'investissements 2024, donc une deuxième partie concernant la rénovation des rues Jaurès et Lamendin, 793 697,50 €, donc en fait pour un montant, sachant que les demandes de subventions sont en cours notamment dans le cadre du fonds PAP et de la CAHC dans le cadre du projet de territoire écologique. La rénovation et l'amélioration de l'éclairage public, la phase 2 comprenant les rues suivantes : rue Basly, de Dourges jusque rue Maurice Ravel, rue Basly place Salengro

jusque Leforest, la rue Gambetta jusqu'au 10 rue Thiers, l'impasse Harry Beauchamp, rues Fontaine, Ronsard, Racine, Corneille, Rabelais, Villon, Voltaire, Pascal, fin de la rue de Tournai, rue Paul Leroy en grande partie, la rue Zola pour un montant estimé à 96 974, 25 € HT soit 110 969,10 € sachant que la subvention accordée par la FDE est de 33 000 €. Le réaménagement de la cour d'école maternelle, notamment par la pose d'un muret et d'un portail pour un montant estimé à hauteur de 50 100 € sachant que la subvention DETR 2022 allouée s'élève à 24 344,08 € et celle du Département dans le cadre de l'appel à projet Offre de services aux habitants en QPV pour un montant de 8 624 €. Les travaux de rénovation de la toiture de la salle Dutilleul pour un montant des travaux estimé à 42 434 € HT soit 50 920,80 € sachant que la DETR a été sollicitée à hauteur de 10 608 €. Les travaux acoustiques à la Maison pour Tous pour un montant de travaux estimé à 10 375 € HT soit 12 450 € sachant que la DETR a été sollicitée à hauteur de 2 594 €. La renaturation du terri et la réhabilitation des berges pour un montant estimé à hauteur de 41 970,80 € sachant que la DETR a été sollicitée à hauteur de 10 490 €. Enfin une enveloppe sera allouée aux investissements dits de fonctionnement pour l'acquisition de matériel informatique, de panneaux signalétiques, de défibrillateurs, de livres, et de réalisation de travaux d'entretien et de réparations.

Concernant la dette, donc en 2022 le capital restant dû était de 1 494 003,55 €, en 2023 il est de 1 309 527,54 € et en 2024 il sera de 1 728 818,67 € en raison du nouvel emprunt. C'est ce que je vous disais tout à l'heure. Donc là vous avez différents graphiques concernant justement cette dette, et également, si je peux me permettre, les prestataires qui nous accompagnent au niveau des emprunts, donc la Caisse d'Épargne Nord pour France Europe, la Caisse des Dépôts et Consignations, Dexia Crédit Local et la CCML, donc Crédit Mutuel. Au niveau de l'épargne, en 2023 les résultats de l'épargne nette et brute restent positifs ; ces derniers reflètent la stratégie budgétaire menée, même si la vigilance reste de mise, car en 2024 l'épargne va se dégrader, notamment avec le versement des premières échéances de l'emprunt de 620 000 €.

Les orientations budgétaires. Donc la maîtrise des dépenses de fonctionnement, démarches achats à poursuivre et demandes de mise en concurrence, demandes de devis et procédures même si en raison de la crise économique les dépenses à caractère général seront à la hausse.

Concernant les recherches de financements, donc on va répondre toujours aux appels à projets, anticiper la préparation des projets. Et gestion optimisée de la masse salariale, pas de remplacement systématique, recours aux emplois aidés pour les postes qui peuvent l'être. Voilà, donc ça c'est la prochaine slide. Donc y a-t-il des demandes d'interventions concernant ce rapport d'orientation budgétaire ? Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : Merci Madame le Maire, donc sur ce rapport budgétaire, ça va être difficile de tirer des analyses vu qu'on a eu les documents comptables seulement hier après-midi, ça faisait plus d'un mois qu'on les réclamait, il aura malheureusement fallu un post Facebook pour qu'on puisse les obtenir.

Madame le Maire : Pas du tout.

Monsieur CAUX : Si, et on a quand même reçu 2 073 documents hier, donc pour tirer une analyse financière, vous venez de nous abreuver de chiffres et de pourcentages et de ratios, auquel cas le débat d'orientation budgétaire 2024 il doit valider les opérations qui ont été réalisées sur l'année 2023, prendre le résultat parce qu'on est quand même sur des dépenses

réelles de fonctionnement, des recettes réelles de fonctionnement, c'est bien dans les documents.

Madame le Maire : Oui, c'est ce que vous avez reçu. C'est ce que vous avez reçu mais les chiffres, ce que je vous ai indiqué, vous les avez également sur ce qu'on vous a envoyé.

Monsieur CAUX : On est d'accord, on est d'accord là-dessus. Et donc, on se base sur la première analyse parce que ces deux-là c'est sur la somme globale sur les dépenses globales, qui seront tirées après l'ensemble des ratios et des pourcentages. On est sur des dépenses réelles de fonctionnement de 2023 de 3 047 000 €, je vous passe les autres, et en recettes 1 980 000 €. Vous avez commencé le rapport, le débat d'orientation budgétaire, et c'est un point sur lequel on va s'accorder, de revenir sur la conjoncture nationale qui a un impact sur la conjoncture locale, à savoir qu'on vient successivement de faire face à la fois à la crise COVID et à la crise en Ukraine qui a vu l'inflation augmenter, comme c'est indiqué sur le début, il y a eu une flambée des produits, de tous les produits, une flambée des fluides et une explosion, l'année dernière on avait déjà souligné, 300 %, au niveau de tout ce qui était chauffage et électricité également. On le perçoit à titre personnel donc la commune elle le perçoit aussi au même titre. L'année dernière, on avait, à peu près à la même époque, c'était au niveau du compte administratif, dénoncé le fait qu'il y avait énormément de factures impayées qui faussaient les résultats, vous pouvez baisser les yeux.

Madame le Maire : Je ne baisse pas les yeux, je vais vous répondre après, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : De fonctionnement. Sur les documents qu'on a reçus, 2 073, vous pensez bien qu'on n'a pas pu faire une analyse in fine mais on a quand même pu relever, par exemple, sur les documents envoyés, et donc payés cette année, le premier trimestre 2022 payé à IDEX, payé le 29 août.

Madame le Maire : Je l'ai signalé en décembre, Monsieur.

Monsieur CAUX : Le troisième trimestre 2022, payé le 29 août. Le premier trimestre 2022 payé le 17 novembre pour des montants de 84 000 €, 23 000 €, 21 000 €.

Madame le Maire : Reprenez le procès-verbal du 6 décembre 2023. C'est ce que je disais, je vais répondre tout de suite à votre question. Concernant IDEX on est en litige parce qu'on les a rencontrés, je répète, en octobre 2022 pour des avoirs qu'ils ne nous avaient toujours pas envoyés pour pouvoir valider leurs factures.

Monsieur CAUX : Je suis d'accord avec vous.

Madame le Maire : Mais laissez-moi terminer, je vais répondre parce qu'à un moment donné il faut arrêter de dire « Madame le Maire, elle vous raconte des conneries » donc là je vais continuer mes conneries comme vous dites, donc en octobre 2023 on a rencontré de nouveau la société IDEX, si bien j'ai les agents qui sont là, je ne veux pas qu'on interpelle les agents parce qu'un moment donné ça suffit, mais je peux vous dire également qu'en octobre 2023 on a rencontré la société IDEX, 15 jours après on avait les avoirs. On a payé la globalité des factures qui restaient en attente, Monsieur CAUX. Donc on n'a plus de litige avec IDEX à la date d'aujourd'hui.

Monsieur CAUX : Alors, l'année dernière, vous vous rappelez, il y a eu une suspension de séance, on s'est levés, il n'y avait pas le quorum, vous m'avez dit « je vais porter plainte » parce

que j'avais expressément dit ouvertement que l'emprunt de 620 000 € aurait servi à payer des factures et vous m'avez dit « non, ce n'est pas vrai ».

Madame le Maire : Non, ce n'est pas vrai.

Monsieur CAUX : Pour le coup laissez-moi terminer, ça va servir à payer l'investissement, l'investissement, on va le dire après que vous êtes en déficit de 90 000 €.

Madame le Maire : 620 000 € pour payer les 793 000 € exactement de l'agglomération. Donc on a payé, c'est de l'investissement. On a payé une partie de nos propres fonds, si je peux me permettre.

Monsieur CAUX : Non, Madame le Maire, ce n'est pas vos propres fonds, c'est les fonds des Evinois, c'est l'argent des contribuables.

Madame le Maire : Oui, de la commune. Je parle des fonds de la commune, Monsieur, pas de mes fonds personnels. On n'a pas le même budget, chez moi. Quand je parle de fonds c'est bien des fonds de la commune, Monsieur CAUX. C'est vous, Monsieur CAUX, 620 000 sur 793 000 €.

Monsieur CAUX : Et alors ? Vous imaginez sans l'emprunt de 620 000 € ?

Madame le Maire : C'était prévu, l'emprunt.

Monsieur CAUX : Vous seriez en déficit d'un million d'euros.

Madame le Maire : L'emprunt était prévu. Monsieur CAUX, regardez le budget, on avait prévu un emprunt de 300 000 € qu'on n'a pas eu.

Monsieur CAUX : Vous aviez prévu un emprunt de 620 000 €.

Madame le Maire : Non, vous parlez de 2022. Monsieur CAUX, reprenez le budget. Alors là, Monsieur CAUX, reprenez votre budget, on parle de 620 000 € en 2022, on a budgétisé un emprunt, reprenez votre budget 2023. Non, arrêtez, c'est vous qui noyez le poisson, reprenez votre budget, laissez-moi finir. Reprenez votre budget de 2023, on parlait d'un emprunt de 300 000 € ; cet emprunt on ne l'a pas obtenu, mes élus présents sont au courant et on s'en sort également au niveau de cette année.

Monsieur CAUX : Même avec 620 000 € vous êtes en déficit de 90 000 €.

Madame le Maire : Oui, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, vous n'écoutez pas ce qu'on vous dit, voilà. Au niveau de la voirie, on a investi, Monsieur.

Monsieur CAUX : D'accord. Et l'année dernière quand vous déclariez un excédent de fonctionnement d'un million d'euros, il faut peut-être retirer plus de 300 000 € parce qu'un moment donné, les comptes ne sont pas bons parce que vous n'êtes pas sur des dépenses réelles de fonctionnement, vous ne pouvez pas nous dire ici aujourd'hui « on a appelé la société, on attendait un avoir de 3 000 € et des poussières ».

Madame le Maire : Ce n'était pas 3 000 €, Monsieur, donc vous n'avez pas les bons renseignements, Monsieur, pourtant vous appelez les prestataires.

Monsieur CAUX : Si on ne me communique pas les bons renseignements...

Madame le Maire : Ce n'est pas la DGS, Monsieur. Il faut arrêter, les attaques personnelles, ça commence à bien faire.

Monsieur CAUX : Il n'y a pas d'attaque personnelle.

Madame le Maire : Si, ça ne fait que ça. C'est une agente.

Monsieur CAUX : Vous essayez de vous victimiser, l'année dernière vous avez fait un grand cinéma en disant « je vais porter plainte pour diffamation ».

Madame le Maire : Arrêtez.

Monsieur CAUX : Vous avez porté plainte, j'ai même été entendu par la police au motif d'injure. Où vous avez vu des injures ?

Madame le Maire : Ecoutez, on ne va pas reparler de ça, c'est dans les mains, là on parle du rapport d'orientation budgétaire, là je ne vois pas pourquoi vous me parlez d'injures, là maintenant. Là c'est dans les mains du commissariat, donc un moment donné, stop. Mais non mais Monsieur CAUX, vous me parlez pour quoi, là ?

Monsieur BOUYA : En fait, laissez-nous au moins dérouler le propos. On ne s'entend plus.

Madame le Maire : Oui mais je ne peux pas laisser dire, Monsieur BOUYA, si je peux me permettre, je ne peux pas dire, concernant IDEX, je ne suis pas d'accord, non mais je ne suis pas d'accord.

Madame le Maire : Cette séance ne vous autorise pas à couper la parole.

Monsieur CAUX : Ce n'est pas couper la parole, arrêtez, on me la coupe assez souvent, la parole, alors arrêtez. La prochaine fois vous levez la main, vous levez la main la prochaine fois quand vous m'adresserez la parole. Allez-y, allez-y, allez-y Monsieur CAUX, continuez, mais je ne peux pas laisser dire des mensonges.

Monsieur CAUX : Ce n'est pas des mensonges, je l'ai eu personnellement, la société, j'ai eu les sommes, c'est factuel, donc arrêtez, arrêtez, vous pouvez rigoler.

Madame le Maire : Non mais nous aussi on l'a reçue, la société.

Monsieur CAUX : A partir de là on va voter un débat d'orientation sur des sommes qui ne sont pas réelles, parce que, comment voulez-vous, ça va extrapoler sur le rapport, la réponse au rapport de la Chambre des Comptes, mais sur ce qu'on a reçu, c'est des exemples, des carburants de février payés le 31 décembre, l'ALSH d'août payée en décembre, donc vous ne pouvez pas dire que tout est réglo, que c'est payé dans les temps, vous mettez des mois et des mois pour payer, pour économiser. Rappelez le rapport de la Chambre des Comptes, on y reviendra après. Au niveau de l'investissement, au niveau du ROB, et du fonctionnement, on ne peut pas se baser sur les chiffres qui sont là. Ils n'étaient pas bons l'année dernière, comment voulez-vous qu'on interprète ? Cette année, Madame le Maire, l'année dernière on disait, et c'est dans un de nos posts Facebook...

Madame le Maire : Je ne regarde pas votre page Facebook, votre post Facebook. Je screenais, on m'a demandé de screener, ce n'est pas moi qui ai screené, c'était un huissier, Monsieur.

Monsieur CAUX : C'était un huissier, payé aux frais des contribuables évinos, évidemment.

Madame le Maire : Oui, oui.

Monsieur CAUX : C'est dommage parce que vous auriez screené le suivant, c'était là où on mettait en exergue tous les impayés, vous auriez dû, vous auriez pu nous attaquer, justement, pour diffamation. Vous ne l'avez pas fait, donc un moment donné il faut se poser les bonnes questions. Donc il faut arrêter, c'est trop simple, Madame le Maire, plutôt Madame MARIINI, vu qu'il n'y a que vous qui répondez, Madame MARIINI avec votre main, je pense que je vais m'adresser à vous directement, ça sera peut-être beaucoup plus simple, pour avoir des réponses.

Madame le Maire : Elle ne parlait pas de ça, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Bref, le souci c'est que vous avez eu, tous, ici, et je m'adresse à vous, vous avez eu un groupe majoritaire pour préparer ce Conseil Municipal. Madame le Maire, c'est la garante des finances publiques, elle vous propose le bilan de sa gestion, entre guillemets, de l'année.

Madame le Maire : Pas ma gestion. C'est une décision du groupe.

Monsieur CAUX : Non, la garante c'est vous.

Madame le Maire : Oui mais il y a quand même des décisions du groupe.

Monsieur CAUX : La comptable, c'est vous, Madame le Maire, le Conseil c'est l'antichambre, on est là pour valider ou invalider vos décisions. En l'occurrence, ici, le ROB. Mais quand on vous propose des chiffres comme ça, nous on a les factures, on a des preuves en disant « c'est faux », on a les preuves en disant « c'est faux », vu que ça, ça a été payé cette année alors que ça remonte à 2022. On ne peut pas voter intentionnellement quelque chose qui est factuel, je ne comprends pas.

Madame le Maire : Si vous reprenez les factures d>IDEX, c'est sûr qu'elles datent de 2022, ça c'est certain.

Monsieur CAUX : Toutes les factures SFR 2022...

Madame le Maire : On est en litige. Je vais vous rappeler, parce qu'on l'a dit en Conseil Municipal, on est avec quatre prestataires en litige. Il y avait SFR, IDEX, non, même cinq, j'en oublie un. SFR c'est réglé, IDEX c'est réglé, Solution 62, donc les factures c'est sûr que ce n'est pas des factures de 2023, ça sera des factures antérieures, Solution 62, d'accord, ARTEMIS on attend des avoirs, Artemis et Orange. Pourquoi Orange ? Parce qu'on a constaté qu'on a des lignes qu'on payait qui n'étaient même pas attribuées, donc là on l'a vu en plus mardi. Vous allez dire c'est une coïncidence, on l'a vu mardi, et là ce monsieur nous a envoyé tous les éléments en disant qu'il résignait les lignes. Mais vous imaginez, là ils me disent à l'heure actuelle, « Madame le Maire, vous serez obligée de payer les factures », alors que les lignes ne nous appartiennent même pas.

Monsieur CAUX : Il fallait vérifier avant, je suis désolé.

Madame le Maire : On l'a déjà fait, j'ai rappelé à ce monsieur qu'on les avait rencontrés en 2021 et 2022 et à la date 2023, j'ai dit, 2024 j'ai dit à ce monsieur « j'espère que là on va s'en sortir parce qu'un moment donné c'est bien beau de nous dire « maintenant il faut payer les factures », alors que ce n'est pas des lignes de la commune, de la municipalité, si je peux me permettre.

Monsieur CAUX : On aura une analyse beaucoup plus poussée lors du vote du compte administratif.

Madame le Maire : Vous avez retenu les prestataires qu'on a en litige, parce que ça c'est des factures qu'on va ...

Monsieur CAUX : Je les ai tous et on va parler des factures Dupont du mois de février qui sont payées en novembre.

Madame le Maire : On n'a plus Dupont, on a un autre prestataire depuis septembre.

Monsieur CAUX : Non non, il y a encore des factures Dupont cette année vu que sur le premier semestre elles sont payées en retard. Enfin, voilà, il y a, pour moi les comptes ne sont pas bons, selon l'expression, donc je suis désolée, à partir du moment où le résultat des dépenses de fonctionnement, je suis désolé, quand on reprend des factures de 2022, ça veut dire que l'année dernière c'était faussé, qu'est-ce qui nous garantit que cette année ce n'est pas faussé non plus ?

Madame le Maire : Ce n'est pas faussé parce que la trésorerie est informée. Ce n'est pas faussé.

Monsieur CAUX : On en a déjà débattu de ça, la trésorerie n'est informée que de ce que vous donnez, point, c'est tout.

Madame le Maire : Non, on rencontre habituellement Monsieur DULARY et Madame KOSTOJ, je peux vous dire que non, ils sont informés. Ils sont même informés concernant les prestataires qu'on a actuellement en litige, donc arrêtez de dire qu'on ne prévient pas la trésorerie. Donc Monsieur le Trésorier, si vous m'entendez, voilà.

Monsieur CAUX : Je pense qu'il a autre chose à faire que de regarder le Conseil.

Madame le Maire : Non il n'a pas besoin, il vient me voir directement, Monsieur CAUX, et pas que moi.

Monsieur CAUX : Et malgré tout, malgré le fait que, nonobstant que les chiffres ne sont pas bons, je ne reviendrai pas dessus.

Madame le Maire : Oui, ils ne sont pas bons. Pour vous.

Monsieur CAUX : L'évolution du remboursement du capital elle a explosé parce qu'avec ce nouvel emprunt de 620 000 €, et dans votre introduction, vous dites que tout va bien, on va refaire un emprunt.

Madame le Maire : Non, ce n'est pas ça que je disais, ce n'est pas ça que j'ai dit.

Monsieur CAUX : « On peut avoir recours à l'emprunt ».

Madame le Maire : Oui, on peut, voilà, il y a une nuance sur les termes, Monsieur, nuance.

Monsieur CAUX : C'est ce que vous avez sorti en 2021, « nouvel emprunt », mais derrière il y a encore deux annuités pour la rue Lamendin à payer ça implique cette année et l'année prochaine.

Madame le Maire : Tout à fait. Attendez, le solde, ce n'est pas 793 000 € le solde. Le solde, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Il est de ?

Madame le Maire : Sur 2,5 millions d'euros vous déduisez 800 000 et 800 000, non, 1,9 million, pardon, vous déduisez 800 000 et 800 000. Il reste 300 000 € l'année prochaine. Oui, mais il faut dire les chiffres, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Madame le Maire, l'année prochaine, vous allez déjà partir avec un 02 négatif.

Madame le Maire : C'est ce que vous dites.

Monsieur CAUX : Non, c'est de la comptabilité publique, l'année prochaine vous partez avec un solde capital 02 négatif en investissement. Vous êtes à -90 000 €.

Madame le Maire : Je vous l'ai dit tout à l'heure qu'on va le combler avec le budget de fonctionnement.

Monsieur CAUX : Ah oui ? De l'année dernière ?

Madame le Maire : Oui, je suis en train de vous dire, il était positif l'année dernière, donc un moment donné il faut arrêter.

Monsieur CAUX : L'année prochaine vous allez partir avec l'année dernière.

Madame le Maire : Je vous réponds par rapport à ce que vous me demandez, Monsieur CAUX, je ne parle pas de l'année prochaine, vous me demandez l'année dernière.

Monsieur CAUX : En tout cas, ce que je dis clairement c'est qu'ici on va voter en notre âme et conscience des dépenses de fonctionnement qui ne sont pas réelles parce qu'elles ne correspondent pas à l'intégralité des factures payées parce que les factures ne sont pas payées, je le dis et je l'affirme parce qu'on a des factures qui prouvent que l'année dernière vous nous avez sorti le même discours et les factures n'étaient pas payées. Donc cette année c'est kif-kif bourricot, on est repartis pour la même chose.

Madame le Maire : Excusez-moi, on va devoir donner un pouvoir à Monsieur parce qu'il m'avait prévenue, j'ai oublié de le signaler. Excusez-moi, Monsieur CAUX. Donc Monsieur HABBOUR donne procuration à Madame le Maire à partir de 20h07. Allez-y, Monsieur CAUX, du coup, excusez-moi.

Monsieur CAUX : Et enfin, du coup, je vais revenir sur votre projection d'investissement 2024 avec une grosse partie sur le deuxième, voilà. Sur la rénovation de la rue Lamendin, c'est la deuxième annuité. On ne parle plus du béguinage, on ne parle plus de l'aménagement de l'épicerie solidaire.

Madame le Maire : Oui, pour l'instant, on va vous répondre tout à l'heure aux questions, vous aurez l'information.

Monsieur CAUX : N'oubliez pas.

Madame le Maire : Non, pas pour l'instant parce que vous savez très bien qu'on a fait appel pour l'expropriation concernant au niveau du béguinage, le terrain qui se trouve derrière l'école Méresse, et là on est en train de travailler sur l'épicerie solidaire mixte. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Madame KACZMAREK ? Merci.

Madame KACZMAREK : C'était juste pour revenir pratico-pratique sur certains éléments que vous avez soulignés, je pense notamment à l'investissement 2023 où vous avez évoqué 5 000 € pour les bancs de l'amitié.

Madame le Maire : Oui.

Madame KACZMAREK : Pour l'école Méresse et pour l'école Blum.

Madame le Maire : Et Dolto. Si si, il y a trois bancs, Madame.

Madame KACZMAREK : Méresse, Blum et Dolto. 5 000 € pour des bancs, ça me paraît un peu excessif, mais c'est surtout que par rapport à Blum, les bancs ne sont pas utilisés puisque la cour....

Madame le Maire : Ça c'est en pourparlers avec Monsieur MATICHARD, les réunions sont programmées en février.

Madame KACZMAREK : C'est pour des raisons de sécurité parce que le portail n'est pas fixé.

Madame le Maire : Ah non, pas du tout. Pas du tout. Pas du tout. Non non, ça n'a rien à voir.

Madame KACZMAREK : La cour de l'école, si, cette partie de la cour.

Madame le Maire : Non, Monsieur MATICHARD, on a eu une réunion dernièrement, il devait y en avoir une en février qui a de nouveau été décalée en mars, ça n'a rien à voir avec ce que vous êtes en train de dire, Madame.

Madame KACZMAREK : Je vais vous ressortir les réponses par mail que vous m'avez faites par rapport à la question de l'utilisation de cette partie de la cour de l'école Blum.

Madame le Maire : Oui mais ça n'a rien à voir par rapport au banc. Ça n'a rien à voir par rapport au banc.

Madame KACZMAREK : Je suis en train de vous parler du fait que ces bancs ne sont pas utilisés.

Madame le Maire : Il n'y en a qu'un seul. Un seul. Un banc.

Madame KACZMAREK : Qui n'est pas utilisé pour des raisons de sécurité parce qu'il y a un portail qui n'est pas finalisé.

Madame le Maire : Ce n'est pas au niveau de la sécurité parce que Monsieur MATICHARD, l'Inspecteur d'Académie, n'a pas validé pour l'instant la cour de l'autre côté. Voilà, ce n'est pas une question de sécurité.

Madame KACZMAREK : Je vais vous ressortir le mail.

Madame le Maire : Non, vous pouvez ressortir le mail mais ça n'a rien à voir avec ça.

Madame KACZMAREK : Madame le Maire...

Madame le Maire : Madame KACZMAREK...

Madame KACZMAREK : Il m'a été fait, en tant que représentante des parents d'élèves, comme réponse, le fait que cette partie de la cour n'était plus utilisée parce que le portail n'était pas finalisé. Arrêtez, Madame la DGS, d'opiner du chef.

Madame le Maire : Non mais, là à la date d'aujourd'hui, Madame KACZMAREK, parce que ce que je peux vous dire, c'est que pour l'instant, Monsieur MATICHARD n'a pas validé la cour de ce côté-là.

Madame FERNANDEZ : Ce que vous faites c'est totalement irrespectueux, Madame la DGS, vraiment.

Madame KACZMAREK : C'est irrespectueux. La sécurité des enfants et la sécurité des élèves de l'école Blum vous fait rire.

Madame le Maire : Non, pas du tout. Pas du tout.

Madame MARIINI : Je garde toujours le même sourire, Madame KACZMAREK.

Madame le Maire : Vous savez très bien que ça ne me fait pas rire.

Madame KACZMAREK : J'espère bien.

Madame le Maire : Vous le savez très bien. Je ne sais pas si vous avez un retour du Directeur d'école, puisqu'il y a la police qui est descendue.

Madame KACZMAREK : Bien sûr, suite à l'interpellation des services de la sous-préfecture.

Madame le Maire : Donc au niveau sécurité, au niveau des parents d'élèves, donc je suis venue sur place et on a constaté, ça n'a rien à voir avec la sécurité au niveau de ce banc de l'amitié.

Madame KACZMAREK : Non, ma question elle est claire, elle est nette mais vous ne répondez pas à ma question, c'est pourquoi ? Je vous pose la question dans la mesure où vous avez financé des bancs, et notamment à l'école Blum, qui ne sont pas utilisés pour des raisons de sécurité.

Madame le Maire : Un seul banc, le banc de l'école Blum. Oui, mais on le verra prochainement avec Monsieur MATICHARD.

Madame KACZMAREK : Depuis combien de mois ?

Madame le Maire (à Monsieur HAGE) : Je te laisse répondre.

Monsieur HAGE : Madame KACZMAREK, pour information, j'allais vous répondre dans les questions diverses tout à l'heure. L'entreprise fait les fondations la semaine prochaine, et la semaine des vacances le portail sera posé.

Madame KACZMAREK : Très bien, mais bon, bref, ce sont quand même des investissements qui ont eu lieu en 2023 pour des bancs qui ne sont pas actuellement utilisés.

Madame le Maire : Un seul banc. Un seul banc.

Madame KACZMAREK : Un banc, c'est vrai, mais c'est peut-être un banc de trop qui a été financé sans être utilisé par les enfants, soit. Et je reviens aussi sur vos propos concernant vos économies sur la masse salariale, la façon dont vous l'avez abordé, du moins moi la façon dont je l'ai comprise, c'est finalement que les économies se font sur la maladie des personnels, et sont uniquement en tout cas liées au fait que des personnels sont en arrêt maladie et malheureusement sont en arrêt maladie avec des demi-traitements. Je vais terminer ma question. Et vous parlez également en termes de projets et de projections pour l'année 2024 de « gestion optimisée de la masse salariale ». Comment, concrètement, vous allez pouvoir travailler sur la

question, justement, de l'absentéisme des professionnels qui sont sous votre autorité, et notamment, finalement, comment vous analysez cette économie malheureusement faite sur le dos de la maladie des professionnels de vos équipes, et comment justement vous allez de façon pratico-pratique, assurer cette gestion optimisée de la masse salariale ?

Madame le Maire : Ça c'est vos propos, Madame KACZMAREK. Là je parle également de non-remplacement, le remplacement ne sera pas systématique, à part pour une personne. Il y a deux personnes en retraite cette année, écoutez, il y a une personne, je ne vais pas citer son nom parce que je n'ai pas à le faire aujourd'hui, mais justement, il y aura une seule personne, parce que depuis 2020, pour cette personne, on n'est toujours pas, si je peux me permettre, dédommagés, mais voilà, elle ne sera pas remplacée, voilà. Par contre il y en a une qui sera remplacée cette année.

Madame KACZMAREK : Mais ma question c'est, la gestion optimisée, c'est juste ne pas remplacer les personnels absents ?

Madame le Maire : Pas du tout.

Madame KACZMAREK : Ma question c'est cette non gestion optimisée.

Madame le Maire : Les tâches qui ne sont pas faites par les agents en maladie, on les redispatche sur d'autres personnes, voilà.

Madame KACZMAREK : C'est ce que vous considérez comme une gestion optimisée ?

Madame le Maire : Non, on fait monter en compétence les personnes.

Madame KACZMAREK : Comment ?

Madame le Maire : Avec des stages, des formations, c'est aux personnes également, on a une agente qui est là également pour interpellier les agents pour leurs formations.

Madame KACZMAREK : C'est aussi la question de l'entretien professionnel.

Madame le Maire : C'est en train de se faire. Ils sont en train de se faire.

Madame KACZMAREK : On l'avait déjà évoqué en Conseil Municipal.

Madame le Maire : Les entretiens sont en cours. Mais malheureusement, on ne peut pas, si je peux me permettre, faire des entretiens avec des personnes malades.

Madame KACZMAREK : J'ose espérer que tous les agents ne sont pas malades.

Madame le Maire : Non, mais bon, une partie.

Madame KACZMAREK : Et, d'autre part, les entretiens professionnels, ce sont des entretiens professionnels annuels, c'est une question qu'on a déjà abordée il y a au moins un an, deux ans, voir depuis le début de votre mandat. Donc je vous réitère la même question que je vous ai déjà posée : comment effectivement vous garanzissez cette montée en compétence, comment vous fixez les objectifs des agents, et notamment, est-ce que ces entretiens professionnels ont bien toujours lieu en temps et en heure, annuellement, avec des objectifs et un suivi personnalisé des agents ?

Madame le Maire : Donc il y a eu une année compliquée, ça je vous rejoins, mais cette année il n'y a pas de souci, les entretiens sont en cours, Madame KACZMAREK.

Madame KACZMAREK : Bon, bref, je n'aurai pas de réponse à ma question de façon claire, nette, précise.

Madame le Maire : Monsieur BOUYA, oui ? Pardon. Merci d'avoir levé la main, Monsieur BOUYA.

Monsieur BOUYA : Simplement, je voudrais revenir sur ce que disait ma collègue, Madame KACZMAREK, à propos notamment de la masse salariale ; je sais en effet que les entretiens annuels ont lieu ces temps-ci, heureusement, parce que ça fait quelque temps que je ne saurais pas compter le nombre d'entretiens qu'il y a eu sur les trois, quatre, cinq dernières années, peut-être deux, moins de deux, je n'en sais rien, est-ce qu'ils ont débouché sur quelque chose pour le salarié, pour l'agent, plutôt ? Je ne pense pas trop.

Madame le Maire : Ils sont en cours. Ils sont en cours pour l'instant, Monsieur BOUYA. Donc pour l'instant je ne peux pas vous répondre.

Monsieur BOUYA : Les précédents n'ont rien donné, les suivants ne donneront rien non plus.

Madame le Maire : C'est ce que vous dites.

Monsieur BOUYA : Les agents n'ont même plus de convictions à ce niveau-là. Il y a une phrase qui m'a interpellé, et je pense que Madame TACLET a rebondi sur la même chose, je vais la relire : « Il est certain que la collectivité doit mener une politique de gestion de la masse salariale, positionnée sur le caractère nécessaire et indispensable dans le cas du remplacement des dits agents ». Donc certains agents seront contents de voir que finalement ils sont considérés comme dispensables. C'est ce que ça veut dire, ou alors c'est très mal écrit.

Madame le Maire : C'est après leur départ en retraite, que j'ai parlé de ça, Monsieur BOUYA.

Monsieur BOUYA : Et ça veut dire qu'ils sont dispensables, si leur poste finalement n'est pas remplacé suite à leur départ en retraite.

Madame le Maire : C'est leur choix, c'est leur droit. Leur choix et leur droit.

Monsieur BOUYA : En tout cas, l'écriture, elle est très mauvaise, elle prête à confusion. Les trois personnes qui partent en retraite, je voulais savoir si, demander confirmation s'ils étaient tous du même service ou pas du tout ?

Madame le Maire : Non, pas du même service.

Monsieur BOUYA : Administratif, adjoint jeunesse ? Est-ce que vous êtes capable de nous dire ?

Madame le Maire : Pas du même service, ce que je peux vous dire, c'est au niveau des endroits, ça je peux le citer, donc ça sera au niveau CCAS, au niveau de la salle Dutilleul, et au niveau de Gino mais ça, ça sera pour début d'année prochaine.

Monsieur BOUYA : C'est des adjoints administratifs ?

Madame le Maire : Excusez-moi, Madame FERNANDEZ, j'ai pris compte de votre départ. J'ai pris compte de votre départ. Merci, bonne soirée.

Monsieur BOUYA : Au niveau de la salle Dutilleul, excusez-moi, c'est un adjoint administratif, un adjoint jeunesse ?

Madame le Maire : Services techniques.

Monsieur BOUYA : Autre question sur le PRE qui va être mis en place.

Madame le Maire : Oui.

Monsieur BOUYA : Avec le recrutement d'une personne, j'imagine ?

Madame le Maire : Oui, CCAS, tout à l'heure je l'ai dit, oui.

Monsieur BOUYA : C'est un poste financé, là, du coup, ou en partie financé ?

Madame le Maire : En partie, pas en globalité.

Monsieur BOUYA : Est-ce que, finalement, les entretiens ont déjà eu lieu ?

Madame le Maire : Non, pas encore. Bientôt.

Monsieur BOUYA : Concernant le DST, je voulais juste savoir si c'était quelqu'un de la catégorie A, B ?

Madame le Maire : B.

Monsieur BOUYA : Sous l'autorité de Madame la DGS, à ce moment-là ?

Madame le Maire : Pardon ?

Monsieur BOUYA : Sous l'autorité de Madame la DGS ou alors complètement indépendant ?

Madame le Maire : Il y aura l'autorité de la DGS mais il aura également de l'indépendance sur son service, en fait. Il va gérer également les agents.

Monsieur BOUYA : Est-ce qu'il va rendre compte uniquement à vous ou également à Madame la DGS ?

Madame le Maire : Les deux. Généralement c'est les deux.

Monsieur BOUYA : Non mais, souvent aussi le DST est complètement indépendant.

Madame le Maire : Non, il est responsable des services, il n'est pas DST, il n'est pas Directeur. Responsable des Services.

Monsieur BOUYA : A ce moment-là c'est différent, on est d'accord. Merci.

Madame le Maire : On est d'accord. C'est pour ça que je le précise, Responsable et non Directeur des services.

Monsieur BOUYA : Parfait. Et dernier point, c'est au sujet de la compta, vous avez expliqué qu'il y aurait certainement un demi-poste ?

Madame le Maire : Oui, qui est en cours actuellement, déjà.

Monsieur BOUYA : Oui, et un demi-poste, ça suffit, à la mairie d'Evin ?

Madame le Maire : Si je peux me permettre...

Monsieur CAUX : (inaudible)

Monsieur BOUYA : Non mais c'est un poste où, vous êtes d'accord avec moi, en plus en tant que comptable, vous savez que c'est un poste très important et spécifique ?

Madame le Maire : Oui. En fait, si je peux me permettre, il y a un poste partiel mais il y a deux personnes qui gèrent derrière également. Pardon ? Je ne cite pas les deux personnes, c'est l'organisation interne.

Monsieur BOUYA : Elles sont salariées ?

Madame le Maire : Oui elles sont salariées, attendez, comme si je prenais des personnes au noir, non mais il faut me le dire.

Monsieur BOUYA : J'ai l'impression qu'il y a un secret incroyable.

Madame le Maire : Pas du tout, non, il n'y a pas de secret.

Monsieur BOUYA : Merci.

Madame le Maire : De rien. D'autres demandes d'interventions concernant le Rapport d'Orientation Budgétaire ?

(inaudible)

Madame KACZMAREK : Ah, vous n'avez pas demandé la parole, Monsieur SENYSZEN.

Madame le Maire : Oui, s'il vous plaît. Si, Monsieur BOUYA l'a demandé, par contre.

Monsieur CAUX : Vous avez bien fait de faire un Conseil le 14 février, il y a des bonnes ondes.

Madame le Maire : Que de l'amour.

Monsieur CAUX : L'amour vache.

Madame le Maire : C'est vous qui interprétez, Monsieur CAUX, à chaque fois. Alors, il y a d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote.

Vote : à la majorité (20 pour- 7 contre)

## **DELIBERATION N°2 : BILAN A UN AN DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

Madame le Maire : Donc la présentation du rapport, rappelez-vous, au Conseil Municipal j'avais fait cette présentation le 1<sup>er</sup> mars 2023. Il y a eu trois rappels au droit dont deux mises en œuvre en cours. Donc rappel au droit n°1 : finaliser les travaux de mise en place de la comptabilité d'engagement afin de déterminer le montant des charges à rattacher à l'exercice et des restes à réaliser, conformément aux dispositions de l'article L-2340-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que dans le rapport était indiqué la mise en œuvre en cours sur ce point. Comme indiqué depuis ce nouveau mandat en 2020, le nombre de bons de commande matérialisant la comptabilité d'engagement ne cesse de croître. Suite à l'arrivée de la Directrice Générale des Services, en décembre 2020, ont été rappelés au sein de l'ensemble des services les bonnes pratiques budgétaires et financières mettant en évidence les grandes

étapes débutantes de la mise en concurrence pour s'achever au règlement en passant par l'engagement et le service fait. De même a été diffusé le dossier « achat » afin d'appliquer les dispositions précitées et d'appliquer des économies d'échelle suite à la mise en concurrence. Ainsi à ce jour la comptabilité d'engagement est respectée et la procédure établie est appliquée. Les rattachements et restes à réaliser sont dûment déterminés conformément aux dispositions applicables.

Concernant le rappel au droit n°2, procéder à la comptabilisation de l'amortissement du patrimoine communal chaque année, conformément l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme déjà indiqué sur ce plan, il est certain que le travail à mener est important et nécessite d'y consacrer un temps conséquent. Vu l'ampleur de la tâche, ce dernier nécessite une collaboration importante des services de la trésorerie pour accompagner cette démarche. Une réunion a eu lieu avec les services de la trésorerie ; il en ressort que, comme de nombreuses collectivités, le travail de mise à jour est important, ainsi il a été procédé à celle-ci pour mettre à jour les fiches inventaires les plus récentes, parce que je me voyais mal remonter jusqu'à 79, si je peux me permettre. Le travail a débuté pour régulariser le début de mandat, en revanche comme indiqué par la trésorerie, il appartient à la commune d'éditer des certificats administratifs correspondant à la sortie d'inventaire des biens amortis. A cet égard, il est rappelé que le Conseil Municipal a délibéré en date du 8 décembre 2021 pour fixer les durées d'amortissement à appliquer en fonction du type de bien. Le travail est en cours et vu l'ampleur de la tâche, il est délicat de s'engager sur un calendrier.

Rappel n°3 : mettre en place une procédure de suivi des délais de paiement conformément aux dispositions des articles L2192-10 et R2192-10 et suivants du Code de la Commande Publique. Il est rappelé que dans le rapport était indiqué la mise en œuvre en cours sur ce point. Pour progresser au maximum sur le sujet, une agente a été recrutée à temps partiel afin de prendre en charge la partie mandatement et la relation avec les fournisseurs, ce qui favorise un traitement plus efficace tout en assurant le contrôle et la vérification indispensables avant règlement. Et de préciser qu'actuellement les délais sont majoritairement respectés, mis à part deux à trois situations -on en avait cinq- particulières avec des fournisseurs bien identifiés, je vous les ai cités tout à l'heure. Lors du contrôle, il avait été noté que le logiciel n'apportait pas la précision attendue. Toutefois la trésorerie communique de manière annuelle le délai de paiement qui sera transmise avec l'analyse fiscale et financière sollicitée par la collectivité. Y a-t-il des remarques à ce sujet ? Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : Sans conviction aucune, mais bon, je vais le dire quand même de toute façon, donc si on rappelle le droit n°1, finaliser les travaux de mise en place de comptabilité d'engagement, ça fait deux ans déjà donc la comptabilité d'engagement c'est le logiciel, et c'est un agent, ça rejoint un peu la question que Youssef avait posée, est-ce que ça ne méritait pas justement de pouvoir passer cet agent en temps partiel en comptabilité, de le passer à temps complet, vu la strate et la taille de la commune ? Sur le point n°2, procéder à l'amortissement, ça, on peut l'entendre parce que l'amortissement est compliqué, et la procédure elle multipliée avec le passage à la M57, mais c'est surtout sur le rappel n°3 qui est de mettre en place une procédure de suivi des délais de paiement. Alors vous nous dites que c'est majoritairement respecté, les délais de paiement, hormis les cinq cas précités de litiges. On ne parle pas de ce délai-là, on parle de délais impartis, des deux mois qui sont impartis pour payer les factures. Je

reviens à ce que je disais tout à l'heure, on a pas pu l'analyser complètement parce que les documents sont arrivés trop tard, mais quand on a des factures qui datent du mois de février qui sont payées en novembre, le délai n'est pas respecté, et ce n'est pas une, deux, trois factures, c'est beaucoup de factures, donc voilà, sachez en tout cas que nous on votera contre et qu'un rapport contradictoire sera envoyé aussi auprès de la Chambre Régionale des Comptes parce qu'il faut aussi pouvoir signaler les choses. Encore une fois c'est toujours de l'argent public, c'est l'argent des contribuables, et donc, un moment donné, il faut être aussi là-dessus. C'est tout ce que j'avais à dire.

Madame le Maire : En tout cas comme je l'ai dit, l'analyse fiscale sera transmise par les services de la trésorerie. Donc on va passer au vote, des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : à la majorité (20 pour – 7 contre)

### **DELIBERATION N°3 : RECONDUCTION DU TEMPS SCOLAIRE DANS LES ECOLES**

Madame le Maire : Donc la proposition, en accord avec les Directeurs, et dans l'attente des Conseils d'écoles, parce que les Conseils d'école n'ont pas eu lieu, mais c'est un avis vis-à-vis des Directeurs, la semaine de quatre jours avec huit demi-journées, donc est toujours maintenue. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : à l'unanimité.

Je vous remercie.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire : J'ai une motion à vous présenter contre la baisse des dotations horaires globales dans les écoles. Pour votre information on était en visio avec les maires pas forcément de l'Agglo mais également de la CALL, CABBALR et autres. Samedi avec le DAASEN, samedi matin, donc il y a eu des longues discussions, donc nous on a également avec les maires de l'Agglomération, écrit au Recteur, et également je l'ai fait également suite au retour quand j'ai eu les éléments que j'ai envoyés aux Directeurs d'écoles, des deux écoles concernées, j'ai également écrit au Recteur. « Depuis la mi-janvier 2024, la communauté éducative ainsi que de nombreux élus de territoires expriment de vives inquiétudes face à la récente tendance à la baisse des dotations horaires globales dans les écoles, notamment à Evin-Malmaison à l'école maternelle Dolto et à l'école primaire Blum. Les personnels enseignants des établissements ont dénoncé l'insuffisance annoncée des moyens alloués pour la rentrée 2024, alors qu'ils estimaient déjà l'année précédente que l'enveloppe globale était largement insuffisante, celle de cette année est en diminution. Cette baisse des dotations horaires globales résultant des politiques d'austérité affichées par le Gouvernement porte atteinte au fondement même de notre système éducatif. En effet la réduction des moyens compromet la capacité des établissements à fournir un enseignement de qualité, à accompagner chaque élève dans son parcours scolaire et à garantir l'égalité des chances. Comment entendre cet argument d'austérité alors que le Gouvernement vient de débloquer des millions d'euros pour notre agriculture, il ne s'agit aucunement de hiérarchiser les revendications mais simplement de solliciter le même engagement, pour ce qui fait la colonne vertébrale de notre République : l'enseignement. La

fermeture d'une classe à l'école Dolto et à l'école Blum engendrée par cette diminution des moyens a en effet des répercussions néfastes sur l'apprentissage et le développement des élèves. Réduire le nombre de classes, c'est surcharger celles qui restent, c'est nuire à la qualité des enseignements, c'est compromettre l'attention portée à chaque élève et la diversité des approches pédagogiques. Les classes surchargées entravent l'épanouissement des élèves et renforcent les inégalités. La diminution des DHC aggrave les inégalités sociales des territoires, territoriales en matière d'éducation. La fermeture des classes surcroît l'isolement des territoires et fragilise les communautés locales. De plus elle prive les jeunes issus de milieux défavorisés d'un accès équitable à l'éducation, élargissant ainsi le fossé entre les différentes strates de la société. Ainsi les élus du Conseil Municipal ne peuvent tolérer un tel mépris, de telles incohérences. Avant la fin de l'année 2023, le ministre ATTAL avait annoncé une série de mesures dans le cadre du choc du savoir. Pour garantir son efficacité et sa pertinence, il est impératif de fournir – si je vous dérange, vous le dites- merci. Après avoir annoncé une série de mesures dans le cadre du choc du savoir, pour garantir son efficacité et sa pertinence, il est impératif de fournir les moyens nécessaires aux établissements scolaires, aux enseignants et aux élèves. Cela inclut des investissements dans la formation continue des enseignants, dans la mise à disposition de ressources pédagogiques adaptées et dans la réduction des effectifs par classe afin de permettre un suivi plus personnalisé des élèves. Face à un tel constat, nous les élus du Conseil Municipal se sont réunis lors d'une assemblée délibérante, réaffirmons notre engagement indéfectible en faveur d'une éducation de qualité, accessible à tous, et pour la préservation des services publics. Nous demandons à l'Etat, via son représentant le Recteur de l'Académie, une augmentation significative des Dotations Horaires Globales dans les établissements de notre territoire, afin de garantir des conditions d'enseignement optimales pour tous les élèves, le maintien des classes dans la mesure où les besoins sont identifiés ». Voilà pour cette motion. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Là, dans la motion vous parlez de la baisse des dotations horaires globales dans les écoles, mais dans quelles écoles ?

Madame le Maire : On a deux fermetures, on aura deux fermetures.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Mais ce n'est pas par rapport à la dotation globale ?

Madame le Maire : C'est lié. C'est lié. On l'inclut également, nous.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Comment ça peut être lié en école primaire parce qu'il y a un certain nombre d'heures ?

Madame le Maire : C'est au niveau enseignants parce qu'au niveau enseignants il y aura une baisse également au niveau des enseignants.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Quand on parle de dotations horaires globales, c'est pour les élèves. Donc les heures des élèves ne vont pas être diminuées ?

Madame le Maire : Non mais l'enseignement va en pâtir vu le nombre d'enfants par classe. Monsieur BOUYA, excusez-moi ?

Monsieur BOUYA : C'est simplement pour apporter une précision, oui, la DHG c'est les heures de postes, donc les heures d'enseignants qui sont supprimées. En connaissance de cause, même dans le secondaire, des postes sont supprimés avec des baisses de DHC. Moi je voulais

simplement réagir sur le fait que dans le fond on est totalement d'accord avec la motion, il n'y a pas de souci, simplement on aurait pu peut-être l'avoir un peu avant et en discuter pour la rédiger même ensemble étant donné qu'il y a peu de choses sur lesquelles on est d'accord, pour une fois qu'il y a une chose sur laquelle on est d'accord, ça serait bien qu'on la partage tous ensemble, et ensuite je voulais également, on a reçu également un courrier de la section PCF de la part de Monsieur Gilles WATERLOT qui a appelé également à une motion, et donc je tenais à le souligner ici.

Madame le Maire : Pardon ? Je n'ai pas compris. Je n'ai pas compris votre dernière phrase, excusez-moi.

Monsieur BOUYA : J'ai dit qu'on avait reçu, j'imagine que vous aussi, une lettre de la section PCF Evinois qui appelait à faire une motion, et donc c'était bien finalement qu'on l'ait fait, que l'initiative ait été prise.

Madame le Maire : Je n'ai pas encore vu le mail de Monsieur. Je m'en excuse. On me les transmet par mail également, je ne l'ai pas encore reçu. Je le verrai sûrement demain.

Madame KACZMAREK : J'en profite, dans la continuité des propos de Monsieur BOUYA, effectivement, je crois qu'on est tous d'accord sur le fond de cette motion, et je suis tout à fait d'accord avec vous sur la nécessité de préserver la qualité des enseignements et d'assurer l'égalité des élèves pour les apprentissages, sauf qu'en pratique, je dois juste souligner quand même la difficulté qu'on a déjà évoquée en Conseil Municipal, concernant notamment l'accompagnement des enfants qui peuvent bénéficier des APC, des ateliers spécifiques lorsque notamment ils sont en difficulté, et notamment des difficultés que vous avez pu en tout cas mettre en place sur ces enfants qui ne peuvent bénéficier des APC parce qu'ils ne peuvent pas être accompagnés à la garderie à Gino Sanna. Voilà, c'est juste, peut-être, remettre en cohérence les mots à la pratique quotidienne au sein de notre commune.

Madame le Maire : Le courrier qui a été adressé et qui a été répété aux conseils d'écoles, c'est qu'on n'empêche pas les enfants de venir à la garderie. On demande juste à une personne, une personne qui peut, soit les parents, ou une personne que connaissent les parents, d'accompagner.

Madame KACZMAREK : Normalement, c'est un service public et si vraiment vous souhaitez appliquer une politique...

Madame le Maire : Vous me coupez la parole également.

Madame KACZMAREK : Vous aussi.

Madame le Maire : Non non, je viens juste de le dire.

Madame KACZMAREK : Je vous laisse parler et puis ensuite je prendrai la parole si vous me le permettez, en toute démocratie.

Madame le Maire : Voilà, merci. Donc concernant les APC, on avait demandé, on avait rencontré, j'ai même retrouvé un courrier que j'avais envoyé en novembre 2022 à Monsieur l'Inspecteur qui ne m'a pas répondu donc j'ai renvoyé ce courrier pas plus tard que là, cette semaine, la semaine dernière. Merci Greg. Parce qu'il est en copie également, parce qu'on le

rencontre, enfin bref. Et du coup, j'entends, on avait demandé une mutualisation concernant, une harmonisation, même pas une mutualisation, une harmonisation concernant justement les heures d'APC. Le problème c'est que cette année apparemment il y a eu une personne qui est arrivée concernant les écoles, concernant les APC, elle s'occupe des trois écoles, je pense qu'au niveau de l'harmonisation, ça ne peut pas être possible, mais c'est ce que je disais en fait, au niveau de l'Inspecteur, j'attends son retour par rapport à ça, rencontrer les parents d'élèves également, donc on n'est pas, on l'a souligné en conseil d'école, Madame LEFEBVRE le répète aux trois conseils d'écoles, je ne vais pas répéter la même chose, mais on le dit systématiquement. L'harmonisation, après le problème, c'est que, voilà, au niveau de l'éducation nationale, pour vous dire, on fait quand même le nécessaire, parce quand il y a des vacances apprenantes ou autres, on laisse les locaux, on fait le nettoyage, avant, après, voilà, il n'y a pas que ça, donc voilà, qu'on ne dise pas qu'on n'est pas non plus attachés à ce service.

Madame KACZMAREK : Alors je me permets de prendre la parole.

Madame le Maire : Allez-y, Madame KACZMAREK.

Madame KACZMAREK : Merci, Madame le Maire. Vous réaffirmez le fait qu'effectivement, vous parlez de la responsabilité des autres avant aussi de la vôtre, et ça relève d'une politique communale. Ça peut relever, si vous le souhaitez, ou en tout cas si vous souhaitez le mettre en place, ça relève de votre compétence, de pouvoir permettre cet accompagnement des élèves qui sortent de l'école, qui peuvent bénéficier de la garderie, et donc voilà, ça n'est pas une question de l'académie, ce n'est pas une question des chefs d'établissements scolaires, ça relève aussi de votre responsabilité, et si vous le souhaitez vraiment, vous pourriez trouver des moyens nécessaires et ne pas faire reposer cette responsabilité soit sur les parents soit sur les chefs d'établissements. Voilà, c'était juste cette remarque que je voulais faire.

Madame le Maire : Donc concernant cette motion, il n'y a pas de rajout ? Elle vous convient telle quelle ? On peut passer au vote ? Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : à l'unanimité.

Je vous remercie.

Donc on va passer aux questions du groupe Agir Ensemble sur la sécurité, jeunesse, communication, propreté, environnement, elles ne sont pas dans l'ordre, mais travaux, sécurité, vie associative. Alors, je vais laisser la parole à Monsieur HAGE concernant la sécurité.

### SECURITE

Monsieur HAGE : Alors, concernant la sécurité, vous m'avez posé une question sur une incivilité qu'on retrouve à peu près dans toutes les communes de France, les gens qui laissent leur poubelle sur la voirie en dehors des horaires de ramassage. Alors, moi je suis convaincu aussi comme vous que c'est une incivilité et que chacun doit prendre ses responsabilités, seulement aujourd'hui ce n'est pas le cas de tout le monde. Vous savez effectivement qu'on peut mettre des amendes jusque 3 000 €, c'était dans votre question. Dernièrement ici à Evin-Malmaison, on n'a personne qui est assermenté, on n'a pas d'agent habilité aujourd'hui, à mettre ce genre, à part Madame le Maire, mais je pense que ce n'est pas Madame le Maire qui va passer dans toutes les rues d'Evin-Malmaison pour mettre des PV aux gens, voilà. Alors, ça c'est ma façon de voir les choses ; néanmoins voilà, moi je vous dis qu'on pourra mettre une

mention dans notre prochaine communication municipale, hein, un petit rappel au savoir-vivre. Donc ça c'est la réponse que je vous apporte.

Vous nous interpellez sur, oui, effectivement, les quads qui reviennent encore sur le terri, donc on l'a constaté, on a saisi de nouveau les forces de police, et vous nous demandez la caméra, effectivement il y a une caméra qui doit être posée, il y a eu un couac là-dessus, on a un problème technique au sujet de l'alimentation et puis de son emplacement. Donc je rencontre prochainement avec Madame le Maire le prestataire pour définitivement entériner ce problème et pouvoir mettre une caméra le plus rapidement possible. Oui, ça fait peut-être trois ans. Aujourd'hui moi ça fait deux mois que je suis en poste et, excusez-moi, j'essaie de faire au plus vite, on a quand même avancé sur certains, oui aujourd'hui c'est moi qui suis responsable des travaux et de la sécurité. Non, non, je sais bien, aujourd'hui moi j'ai pris mon poste, je prends mes fonctions, je l'assume, et je vais faire tout ce qu'il faut pour y arriver, voilà.

Concernant le portail de l'école Blum, comme je vous le disais tout à l'heure, le portail de l'école Blum, j'ai eu l'entrepreneur cet après-midi, qui devait me confirmer qu'on devait bien poser pendant les vacances scolaires de février le portail. Donc, je vous confirme que la semaine prochaine, il y aura les fondations qui seront faites lundi ou mardi, on laissera sécher comme il se doit le béton, et on pourra poser le portail la semaine d'après, c'est-à-dire la première semaine des vacances de février. Voilà, je laisse la parole à Madame le Maire.

Madame le Maire : Il y avait l'histoire de la Peugeot également.

Monsieur HAGE : Oui, effectivement il y a une Peugeot 206 qui a été accidentée. Effectivement les plaques ont été enlevées, j'ai été le constater il y a plusieurs semaines, plusieurs jours, les plaques ont été enlevées sauf qu'en fait ils n'ont pas été jusqu'au bout, ils n'ont pas enlevé la vignette Crit'air, et sur la vignette Crit'air, forcément il y a l'immatriculation du véhicule. Donc on a bien entendu saisi les forces de police, on a retrouvé le propriétaire du véhicule, et voilà, on est en accord avec ce monsieur, et on a une procédure aussi d'assurance parce que dans ce petit accident qui a eu lieu, ce monsieur, cette personne a démolé deux piquets de passage piéton, donc tout ça, ça va être, enfin c'est en cours, donc la voiture sera enlevée, j'espère, très prochainement, voilà.

## JEUNESSE

Madame le Maire : Alors, concernant la jeunesse, je vais laisser la parole à Madame LEFEBVRE.

Madame LEFEBVRE : Vous évoquez le fait que des enfants aient eu le même repas durant deux jours lors des intempéries et des fermetures d'écoles qui en ont découlé. Afin d'éviter le gaspillage et en respectant les règles sanitaires de la chaîne du froid, les repas non consommés le jeudi n'ont bien évidemment pas été mis en chauffe et donc restent tout à fait consommables le vendredi. Il s'agissait d'une situation d'urgence tout à fait exceptionnelle, sachant que je tiens à signaler que pour tout enfant non présent, un avoir a été mis pour rembourser la famille.

Madame KACZMAREK : Ce n'était pas la question.

Monsieur CAUX : Mais c'est la réponse.

Madame KACZMAREK : La question était « pourquoi ne pas en avoir informé les parents ? », c'était la question de l'information.

Madame LEFEBVRE : Vous évoquez le trajet emprunté par les élèves de l'école Méresse, pour se rendre à la salle Dutilleul. Il n'a été jugé utile de communiquer car il s'agissait d'une expérimentation, d'ailleurs rien n'est acté, tout dépend des circonstances et il revient aux animatrices de prendre la décision la plus appropriée. Il est regrettable que dans votre question, vous ne relatiez pas le caractère plus sécurisant de cette démarche. Sinon, concernant la pause méridienne, comme évoqué avec les représentants des parents d'élèves, il pourrait être proposé en Conseils d'écoles de rallonger la pause déjeuner de 15 minutes pour s'assurer que chaque enfant bénéficie d'un temps de récréation.

A ce jour la municipalité pourrait faire l'objet d'une fermeture d'une classe à l'école Blum et d'une autre à l'école Dolto. En effet il s'agit d'une décision du rectorat dans le cadre de la carte scolaire, comme 17 classes sur le territoire de l'Agglomération. Nous avons décidé de faire cause commune, et sachez que, comme les années précédentes, un courrier de Madame le Maire a été adressé à Monsieur le Recteur, et transmis à Monsieur l'Inspecteur.

Madame le Maire : Nous prenons acte que Monsieur CAUX a quitté la séance à 20h45.

Madame KACZMAREK : Il n'y avait plus de vote.

Madame le Maire : Oui mais même, on le note quand même, Madame KACZMAREK, merci beaucoup.

## COMMUNICATION

Madame le Maire : En communication, vous m'interpellez sur le quota de travailleurs handicapés au sein de la commune. A ce jour le quota est de 12 %.

Concernant les illuminations, la meilleure communication est le vécu, et les Evinoises et Evinois ont, comme vous, bien compris les enjeux liés à la sobriété énergétique qui sont suffisamment clairs et diffusés.

Vous évoquez l'agenda, et comme à votre habitude, vous êtes dans l'exagération à travers le terme « nombreuses ». En effet, deux commerçants sont concernés, et chacun d'eux a été informé et un rectificatif sera publié dans la prochaine publication. Sinon je profite de cette question pour indiquer que de nombreux, et j'emploie le terme « nombreux », car plus de deux personnes nous ont remerciés lors de la distribution et nous ont fait part de leur satisfaction.

Concernant le site internet, comme indiqué lors des vœux, le projet sera finalisé cette année, le contrat vient d'être signé.

Vous évoquez les travaux réalisés par Artois Mobilité, et je ne peux vous laisser dire qu'aucune communication n'a été faite, je vous laisse consulter le site de la commune en date du 17 et du 28 novembre, de plus TADAO à même de maîtriser la parfaite avancée des travaux, a également communiqué sur leur propre site. Pour les emplacements, cela a fait l'objet d'une concertation entre Artois Mobilité et des élus du groupe majoritaire.

Le diaporama diffusé lors des vœux a été validé par mes soins, et j'assume mes choix. Il s'agissait de diffuser quelques images, il n'a jamais été question d'être exhaustif. Vous êtes toujours dans la critique sans voir le constructif, et le ton reste accusateur. Me concernant, je resterai dans la bienveillance car je vous énonce à nouveau mes propos tenus sur le monde associatif lors de la cérémonie des vœux. Comme vous le savez, la municipalité a toujours à cœur de valoriser l'énergie déployée par les bénévoles, dirigeants et adhérents des associations qu'il nous appartient aujourd'hui de saluer et de remercier. Par conséquent je salue tous les bénévoles pour leur engagement, leur dévouement au service de leur association mais tout simplement au service de l'ensemble des Evinoises et des Evinois. Je remercie les associations évinoises dont le rôle est particulièrement important, et je leur réaffirme mon soutien aux côtés de Madame BENBRAHIM, Adjointe aux Fêtes et Cérémonies et Vie Associative. Contrairement à ce qui peut être diffusé, notamment sur les réseaux, notre accompagnement est solide et réel. Des moyens matériels sont mis gracieusement à disposition, le montant des subventions hors subventions exceptionnelles est en hausse, au-delà des subventions, la municipalité souhaite et continuera de vous aider à promouvoir vos actions. Les différents supports d'information de la mairie reviennent aussi souvent que possible sur l'actualité marquante des associations ; d'ailleurs en octobre a été diffusé un Evin Info spécial vie associative. Comme vous le savez, la municipalité a toujours à cœur de valoriser l'énergie déployée par les bénévoles, dirigeants et adhérents des associations qu'il nous appartient de saluer aujourd'hui et de remercier. De nouveau, l'exagération dans le terme « nombreux », il est certain que les riverains qui ne trouvent pas gain de cause se tournent vers vous, mais rassurez-vous, les demandes sont traitées car depuis le début de mandat, votre volonté est clairement affichée dans ce domaine. Vous n'accompagnez pas, vous ne défendez pas, vous combattez simplement la municipalité. Je vous propose en aparté de me les lister, je m'engage à vous indiquer les échanges qui ont eu lieu.

#### ENVIRONNEMENT ET PROPETE

Madame le Maire : Concernant l'environnement et la propreté, je vais laisser la parole à Monsieur FAUQUEMBERGUE. Monsieur SENYSZEN, Monsieur SENYSZEN c'est toi, ça te concerne.

Monsieur SENYSZEN : Merci, Madame le Maire. Vous évoquez la propreté du vestiaire du dojo en environnement. Les personnes que nous avons sollicitées vous ont-elles indiqué que des courriers ont été adressés aux Présidents d'associations ? Entre parenthèses, ce n'est pas la première fois. Le planning du personnel d'entretien n'a pas été modifié. Pour la présence de clous, vous me l'apprenez. Jusqu'à maintenant, on ne l'avait pas encore su. C'est dommage.

Madame le Maire : Tu peux donner à Monsieur FAUQUEMBERGUE. Merci, Bertrand. Pardon.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Pour la réunion d'une commission Environnement, je peux vous dire ce soir qu'elle aura lieu le 22 février, parce que nous avons reçu les zones à énergie renouvelable ; la cartographie est disponible depuis le 7 février, et bien sûr la réunion est programmée le 22 février.

Concernant le cimetière, l'entretien n'est pas confié à la Vie Active. Concernant les travaux d'élagage, une société a été contactée.

Concernant la Boucle des Trois Cavaliers, la CAHC et la société en propriété mitoyenne ont été alertées, des études et expertises sont en cours. Je ne dispose pas à ce jour des conclusions. Pour l'accès aux marcheurs et vélos, et la décision ne dépend pas de la commune mais de la CAHC.

Madame le Maire : Il y en a encore une, Bertrand.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Vous évoquez un sujet de tranquillité publique bien connu portant sur l'aboiement du chien du voisin. Dans ce type de situation, je ne peux qu'inciter au dialogue et à la médiation. Souvent le propriétaire n' imagine pas le comportement de son animal en son absence, et la nuisance que cela peut entraîner. Pour vous dire, je suis moi-même propriétaire d'un chien, je fais attention à ce qu'il n'embête pas les voisins.

Madame le Maire : Pour les travaux je vais laisser de nouveau la parole à Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : Alors vous nous interpelliez sur plusieurs questions sur des marquages au sol donc je vais répondre de manière globale parce que voilà, en fait, on a investi récemment dans de la peinture de sol, j'ai rencontré d'ailleurs plusieurs riverains des rues que vous citez, donc la rue Zola, rue Ravel etc... Donc il y a des choses qui sont prêtes à être mises en place. Aujourd'hui, bon, sur la rue Zola, il faut vraiment qu'on ait la fenêtre de tir parce que, au niveau sécurité, moi je demande à Madame le Maire de mettre un arrêté de circulation pour que nos agents puissent travailler en toute sécurité, parce qu'on fait attention à ça aussi. Bon aujourd'hui les conditions météo, c'est quand même difficile à maîtriser, on a subi quand même pas mal d'intempéries depuis fin d'année dernière jusqu'à aujourd'hui, jusqu'à encore aujourd'hui. Travaillant dans le bâtiment, je peux vous dire que ce n'est pas des périodes faciles, néanmoins tout est pris en compte, on attend juste la fenêtre de tir donc on fera une campagne je pense sur une semaine sur tout ce qui est marquage au sol, sur la matérialisation des stops, les passages piétons qui ont été promis et qui seront réalisés, voilà c'est tout ce que je peux vous dire là pour l'instant sur le marquage au sol. Vous serez agréablement surpris, j'espère, quand tout cela sera mis en place. Voilà.

Concernant les brise-vues de l'école Méresse, effectivement il y a eu des discussions sur des brise-vues, il n'y a jamais rien qui a été officialisé là-dessus, il y a des solutions qui sont à l'étude, brise-vues ou pas brise-vues, voilà, ça sera autre chose, peut-être.

Les trous de la rue Bizet, de la rue Paul Leroy et de la rue Zola, il y a déjà une campagne, on a déjà avec les services techniques, rebouché pas mal de trous de la rue Paul Leroy. Rue Bizet, malheureusement on bouche, on rebouche. La rue est dans un état de faïençage avancé, sachez que l'on est en cours de rétrocession, enfin, avec Maisons et Cités ; je pense que d'ici cet été on sera enfin propriétaires de la rue, parce qu'il faut savoir qu'aujourd'hui on bouche des trous sur une rue qui appartient à Maisons et Cités. Donc voilà, on le fait pour nos riverains, pour nos citoyens mais aujourd'hui cette rue ne nous appartient pas. Donc on aura aussi une campagne, on a commandé du ternaïre, on a commandé de l'enrobé, donc dès que les conditions météo le permettent, on ira encore boucher des trous de la rue Bizet s'il faut, jusqu'à ce qu'on soit en pleine possession de cette rue. Alors pour les passages piétons je vous ai répondu, l'élagage du cimetière, effectivement il y a un élagage qui a été fait, des saules, par une entreprise habilitée, parce que nous aux services techniques, nous ne sommes pas équipés et nous n'avons pas les habilitations pour couper les arbres de grande hauteur. Voilà.

Madame le Maire : L'épicerie.

Monsieur HAGE : Ah oui, le projet d'épicerie solidaire, donc j'ai lancé une consultation de maîtrise d'œuvre, je devrais récupérer des devis, des propositions pour la fin de semaine prochaine, donc une candidature de maîtrise d'œuvre pour faire une étude de faisabilité avec à la clé des plans, des esquisses, un estimatif chiffré précis, qui nous permettra de voir les dimensions du projet et puis avancer. Vous serez mis bien évidemment au courant de tout ça et de la suite.

Madame le Maire : Et le dossier Zola.

Monsieur HAGE : Le dossier Zola, j'ai rencontré des administrés, on a déjà pas mal parlé, j'ai déjà plus ou moins avancé des choses au niveau du marquage, on a remis en place des panneaux, je suis en train de finaliser, il faut que je rencontre Madame le Maire prochainement sur un projet d'écluse sur la rue Zola, mais on avance, voilà. Donc, bien entendu, le projet d'écluse sera communiqué aux riverains et puis il y a des décisions qui seront prises, parce qu'on peut faire plaisir à certaines personnes et puis en rendre malheureuses d'autres, donc un moment donné il faudra qu'on tranche sur le projet, voilà. Merci.

Madame le Maire : Et la chapelle.

Monsieur HAGE : Et la chapelle, oui, l'assurance a validé la prise en charge du vitrage, on a signé le bon de commande, et les travaux seront réalisés d'ici les prochaines semaines.

Madame le Maire : Merci Monsieur HAGE. Concernant les associations, je vais prendre, en fait Madame BENBRAHIM m'a donné ses réponses, donc : « Vous m'interpellez sur la possibilité de cuisiner à la salle Dutilleul. Rien n'a été modifié, la cuisine de la SAD avec son four a été mise à disposition des associations comme des particuliers. » Donc Monsieur SENYSZEN, pour la question concernant le chauffage.

Monsieur SENYSZEN : Merci, Madame le Maire. La situation du chauffage, notamment au dojo, a été gérée et réglée. Tout a été mis en œuvre pour mettre fin au plus vite à la situation que vous évoquez.

Madame le Maire : Pour le karaté ?

Monsieur SENYSZEN : Vous évoquez le cas du karaté, sachez que les personnes qui nous interpellent à ce sujet ont toutes eu une réponse comme évoqué précédemment. Celle-ci ne leur convient peut-être pas, alors on vous interpelle, et j'ai eu plusieurs fois le club de karaté au téléphone, c'est eux qui avaient voulu arrêter, ce n'est pas nous qui avons voulu les arrêter.

Madame le Maire : Pour rejoindre ce que Monsieur SENYSZEN vient de dire, également, on a écrit à l'ancien président, qu'il devait faire une assemblée générale extraordinaire pour mettre en place son bureau pour repartir au niveau des cours pour que les cours puissent se poursuivre. A la date d'aujourd'hui, on n'a pas de retour de notre courrier.

Donc comme l'an dernier, le carnaval est coorganisé avec les APE, seules associations volontaires. L'an dernier, pour collaborer à cette manifestation festive plutôt réservée aux enfants. Ainsi, ce partenariat a été renouvelé cette année notamment suite au succès de l'an dernier.

Vous m'interpellez également sur la mise à disposition d'un véhicule auprès d'associations pour le transport de matériel. Pourquoi parlez-vous de cela comme d'une nouveauté ? Cela existe depuis longtemps et chaque demande est étudiée au cas par cas. Donc je pense qu'on en a fini avec les questions.

Donc, oui, Naïma m'a demandé de vous faire un petit rappel pour l'après-midi récréatif carnaval, du coup, de samedi, donc il y aura les trois APE et la commune, donc ça sera de 15 h à 17 h à la salle Dutilleul, voilà, donc voilà, vous allez avoir différents ateliers organisés par les APE et puis la commune.

Voilà, je vous remercie, merci pour votre attention.

La séance est levée à 20h58.